

RAPPORT ANNUEL 2003-2004



LA CLIENTÈLE AU COEUR
DE NOS ACTIONS !

LA CLIENTÈLE AU COEUR
DE NOS ACTIONS!



I Notre mission

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II Une organisation de première ligne

Le mandat de La Financière agricole est de stimuler les investissements et de protéger les revenus en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles québécoises. En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, elle joue un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire.

Avec son réseau de conseillères et de conseillers présents partout sur le territoire québécois et ayant à cœur le succès de sa clientèle, La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et près de 2 000 entreprises forestières. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à 4 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts garantis, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente 57 % du financement agricole au Québec.

III Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

Pour que La Financière agricole puisse réaliser pleinement sa mission dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse, un premier plan triennal de développement, couvrant les années 2003 à 2006, a été adopté par son conseil d'administration et devrait être approuvé, sous peu, par le gouvernement du Québec.

Les différentes actions entamées et les réalisations achevées au cours de l'année 2003-2004 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision s'exprime ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles. »

IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

Si La Financière agricole peut se définir comme une organisation forte et dynamique, c'est d'abord grâce à son personnel, qui représente son principal actif. À cet égard, la société peut compter sur quelque 700 collaboratrices et collaborateurs dévoués, motivés, compétents et à l'écoute de la clientèle qu'ils desservent. Tout au long de l'année, leur mobilisation et leur engagement ont permis à l'organisation de bien performer et de dispenser des services de qualité. Leur expertise et leur savoir-faire ont permis de résoudre plusieurs difficultés et ont facilité l'atteinte des objectifs corporatifs dans un contexte souvent difficile et changeant.

V Un partenariat unique

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire et ainsi accomplir sa mission, La Financière agricole s'appuie aussi sur la synergie de son partenariat d'affaires unique avec le milieu agricole, soit avec l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et pour l'ensemble des productrices et producteurs agricoles. Ce partenariat s'est encore révélé solide tout au long de l'année et s'est exprimé tant dans l'évolution des programmes que dans les solutions adoptées pour surmonter les difficultés.



Grâce à son importante capacité d'intervention, à sa vision stratégique de l'avenir, à l'expertise de son personnel ainsi qu'à l'implication du milieu agricole au palier décisionnel, La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers performants qui répondent en priorité aux aspirations de sa clientèle.

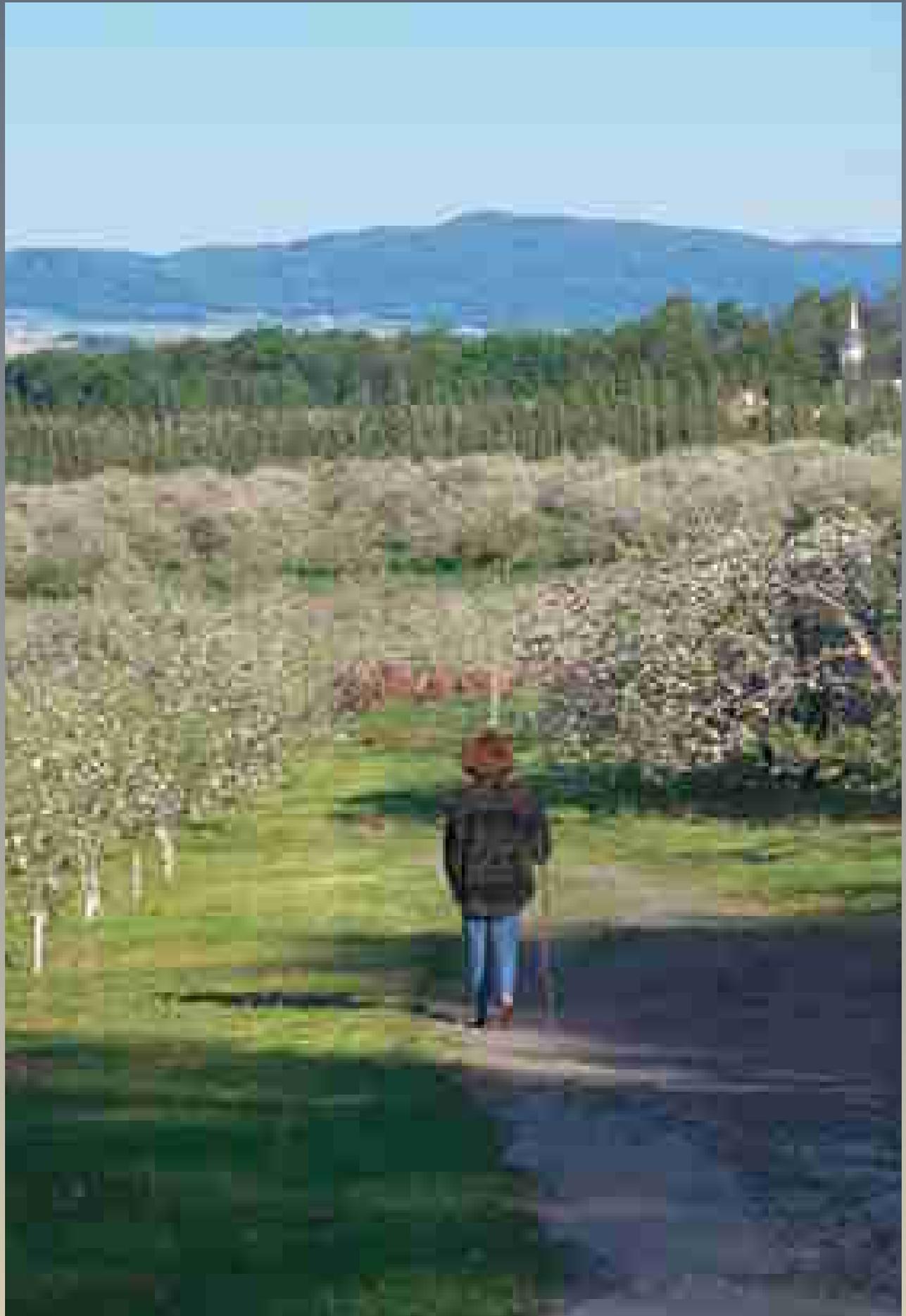


TABLE DES MATIÈRES

I	Notre mission	1
II	Une organisation de première ligne	1
III	Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole	1
IV	Des actions appuyées par des gens compétents et engagés	1
V	Un partenaire unique	1
	LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT	5
	DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	7
	RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	7
	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
	MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	11
	LE CONTEXTE	12
	LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT	14
	Des objectifs atteints	14
	Une organisation responsable	14
	La maîtrise du cadre financier	15
	Nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu ainsi que les activités de Capital Financière agricole inc.	15
	L'état des fonds	19
	LES PERSPECTIVES	20
	LES ANNEXES	21
	ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC AU REGARD DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	22
	ANNEXE 2 : NOS ENGAGEMENTS...DES RÉSULTATS	23
	ANNEXE 3 : TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES	28
	ANNEXE 4 : POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC	33
	ANNEXE 5 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	34
	ANNEXE 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	36
	ANNEXE 7 : COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	37
	ANNEXE 8 : ORGANIGRAMME	38
	ANNEXE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	40
	ÉTATS FINANCIERS 2003-2004	Tiré à part



LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

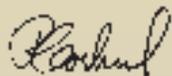
Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2003-2004, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds de La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



La ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Françoise Gauthier



Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
Pierre Corbeil

Québec, juin 2004

Madame Françoise Gauthier
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

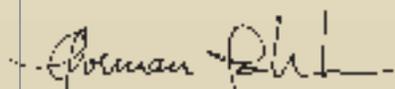
Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Madame et Monsieur les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2003-2004, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds de La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec l'Union des producteurs agricoles et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.



Le président-directeur général par intérim de
La Financière agricole du Québec,
Norman Johnston

Québec, juin 2004



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de 2003-2004 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2003-2004. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.



Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Québec, le 26 mai 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2003-2004.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à effectuer des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2003-2004 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.



La directrice de la Vérification interne
et de l'évaluation de la performance,
Jocelyne Hains

Québec, le 26 mai 2004





MESSAGE

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ce rapport vient clore la troisième année d'existence de La Financière agricole du Québec. Si les deux premières années furent celles de l'arrimage, d'un nouveau départ et de la consolidation, on peut dire que 2003-2004 aura permis véritablement à La Financière agricole d'affermir son leadership, comme en témoigne le présent document.

Rarement a-t-on vu année comme celle qu'on vient de traverser : baisse sans précédent du revenu net agricole provenant des marchés, crise de l'ESB dans le secteur bovin, instauration du nouveau Cadre stratégique agricole canadien (CSA), rapport du BAPE sur le développement de la production porcine... Aurait-on voulu mettre à l'épreuve La Financière agricole pour mesurer ses capacités qu'on n'aurait pu choisir de meilleur test.

Sous l'angle de la synergie souhaitée tant par l'organisation que par ses partenaires, force est de reconnaître que l'itinéraire parcouru à cet égard, en 2003-2004, est évocateur. Qu'il suffise de penser à la somme considérable d'énergie qu'il a fallu pour harmoniser le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) avec l'ASRA ou encore au rôle de première ligne dans l'indemnisation à cause de l'ESB. La tâche était ardue.

Quand on considère ces dossiers et d'autres, on constate que La Financière agricole s'est acquittée de sa mission de gestion du risque avec efficacité et célérité, un résultat redevable à un personnel qui a su mobiliser toutes ses forces vives et à une mission d'entreprise rigoureusement collée aux préoccupations de sa clientèle. Jamais le

slogan des publicités de La Financière agricole n'aura été aussi éloquent : « Nous agissons, nous innovons en partenariat avec le milieu agricole ». C'est vrai.

L'organisation a également redynamisé, avec ses partenaires, le soutien à la relève agricole par un nouveau programme d'appui financier à l'établissement, bonifiant substantiellement les mesures en place et élargissant leur champ d'application à une nouvelle clientèle. Ce faisant, elle a posé les premiers jalons qui en appellent à une stratégie globale et cohérente touchant les différents aspects de l'établissement en agriculture.

La Financière agricole s'est d'autre part davantage engagée dans son rôle de levier de développement pour l'industrie agricole, conformément à son plan d'affaires. C'est ainsi que sa filiale Capital Financière agricole inc. a autorisé une dizaine de projets pour une valeur de 3,3 millions de dollars, mettant à contribution son expertise et son réseau de points de service régionaux. Nul doute que cette dernière jouera un rôle déterminant sur le démarrage et l'éventuelle réussite de ces entreprises et qu'elle émerge désormais comme un pôle de référence à cet égard.

Il y a plus de trois ans déjà, nous revendiquions un horizon financier à long terme et la création de La Financière agricole pour pouvoir évoluer dans un cadre financier plus sécurisant. La preuve est faite, au sortir de cette année trouble, que celle-ci répond à cet objectif, le tout avec une flexibilité accrue et sous le signe d'une saine gestion. Elle l'a fait en outre en se donnant le surcroît d'amplitude espéré quant au rôle qui lui revient. Il convient de saluer le mérite de tous ceux et celles qui, de près ou de loin, y ont contribué.

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Le 31 mai 2004





MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec plaisir que je vous présente le troisième rapport annuel de La Financière agricole du Québec, couvrant l'exercice financier de 2003-2004. Ce rapport étant mon premier à titre de président-directeur général de l'organisme, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer aux membres du conseil d'administration et à la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ma fierté d'œuvrer au sein d'une organisation qui, en peu de temps, a su se tailler une place de choix et exercer un rôle stratégique dans le monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Encore cette année, La Financière agricole a su répondre rapidement et efficacement aux besoins de sa clientèle. La situation économique difficile et les imprévus survenus tout au long de l'année ont démontré encore une fois la force de notre organisation et sa capacité d'adaptation aux circonstances. Des interventions spéciales, non prévues initialement, nous ont ainsi obligés à puiser quelque 20 millions de dollars dans notre avoir pour aider des productrices et producteurs agricoles en difficulté, notamment en raison de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou ESB. D'autres interventions ont été devancées et nous avons exercé, lorsque cela s'est révélé nécessaire, une souplesse à l'égard des modalités de remboursement des prêts afin de permettre à notre clientèle de mieux traverser cette période trouble.

Tout en gardant le cap sur les objectifs de son plan de développement, l'organisme a donc dû composer avec une conjoncture pénible à bien des égards, ainsi qu'avec des événements non prévus mais qui ont eu des impacts importants sur ses actions, telle l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Ce contexte a amené l'ensemble du personnel de La Financière agricole à déployer des énergies supplémentaires et à faire preuve de beaucoup d'imagination pour respecter ses engagements envers sa clientèle et continuer à lui offrir des produits et des services de qualité tout au long de l'année.

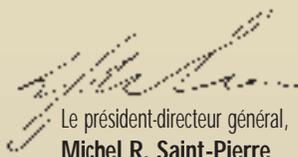
En 2003-2004, l'encours de prêts garantis a atteint un nouveau sommet, soit quelque 4,3 milliards de dollars. D'autre part, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière

agricole s'élève à 4 milliards de dollars. L'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 105,7 millions de dollars. Quant au Fonds d'assurance-récolte, il affiche un excédent de 65,3 millions cette année. Cependant, dans un contexte économique difficile pour certaines productions, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles se chiffre cette année à 372,4 millions de dollars.

Les événements marquants et les résultats de la dernière année permettent d'affirmer que La Financière agricole du Québec a réussi, malgré un contexte exceptionnel, à consolider la position de chef de file qu'elle avait établie au cours de ses deux premières années d'existence. Ses actions ont porté sur chacun des trois grands mandats qui lui ont été confiés, soit : le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, l'adaptation du secteur aux grands enjeux qui le sollicitent, et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité.

À cet égard, il est permis de dire que l'organisation a exercé avec succès sa fonction première, soit d'offrir au secteur agricole et agroalimentaire du Québec un cadre sécurisant lui permettant de se développer et de traverser les périodes délicates en attente de jours meilleurs. En outre, conformément à son plan de développement, La Financière agricole a su prendre de nombreuses initiatives porteuses de résultats futurs au bénéfice tant du milieu agricole et agroalimentaire que de sa propre performance organisationnelle.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'importante contribution de son personnel et des membres de son conseil d'administration, ainsi que du partenariat qu'elle a établi avec l'Union des producteurs agricoles. Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux résultats de la société au cours de la dernière année. J'ajoute des remerciements très spéciaux à M. André Dicaire qui a été le président-directeur général, fondateur de La Financière agricole et qui l'a établie sur des bases solides. En terminant, je voudrais souligner la contribution de M. Marc-A. Gagnon qui a assumé avec brio l'intérim de la présidence et de la direction générale de La Financière agricole de la mi-avril à la mi-août 2003.



Le président-directeur général,
Michel R. Saint-Pierre

Le 31 mars 2004

LE CONTEXTE

Au cours de l'exercice de 2003-2004, les engagements pris dans notre plan d'affaires ont été réalisés dans un contexte de marchés et de conjoncture économique générale particulièrement difficiles pour le secteur agricole; pensons ici aux crises sectorielles dans les productions bovine, apicole et du tabac.

L'évolution des marchés :: Au cours de l'année civile 2003, la valeur des recettes monétaires agricoles, soit les ventes et les paiements gouvernementaux, a connu une augmentation de 9 %, pour s'établir à 6 milliards de dollars au Québec. Cette croissance est notamment attribuable à la hausse de 12 % des ventes de produits laitiers, ainsi qu'à une augmentation des paiements de programmes gouvernementaux.

Cette hausse est survenue dans un contexte où, à l'exception des produits laitiers, les principales productions animales ont connu une année ardue au chapitre des ventes. Dans l'ensemble, la valeur de ces ventes a augmenté de seulement 1 %. L'apparition d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta, a entraîné, aux États-Unis et sur différents marchés, un embargo sur les importations de bœuf canadien ainsi qu'une chute des prix sur les marchés bovins et a sérieusement affecté les recettes monétaires des éleveurs au Québec. Pour leur part, les prix nord-américains du porc se sont à peine redressés en 2003, après avoir connu un important creux cyclique en 2002. De plus, l'appréciation du dollar canadien a également affecté les recettes des productrices et producteurs au Québec.

De façon générale, le secteur des cultures a connu une amélioration des conditions du marché, notamment à l'égard des prix des céréales et des oléagineux. La valeur des ventes dans les différentes cultures a augmenté dans l'ensemble de 4 % en 2003.

En tenant compte de ce contexte, le revenu agricole net au Québec a atteint, selon les plus récentes estimations, 665 millions de dollars en 2003, après avoir chuté à 420 millions en 2002. Ce chiffre demeure cependant inférieur à la moyenne des dernières années. Cela a eu un impact sur la trésorerie des entreprises, mais La Financière agricole a su, conformément à son rôle de soutien et d'adaptation, accompagner sa clientèle. Par ailleurs, le revenu agricole net des producteurs a été inférieur, en 2003, à la valeur des paiements gouvernementaux qui leur ont été versés, et le redressement affiché l'an dernier ne comble qu'à moitié le recul enregistré en 2002.



Les crises sectorielles :: Des crises imprévues dans certaines productions ont eu des impacts importants sur les revenus des productrices et producteurs concernés ainsi que sur les interventions de La Financière agricole. La recherche de solutions a été effectuée en collaboration avec les représentants des productrices et producteurs concernés.

Ainsi, la découverte d'un cas d'ESB en Alberta, en mai 2003, a entraîné la fermeture presque simultanée des frontières américaines et de celles d'autres pays importateurs de viande bovine canadienne. Cet embargo a eu un effet immédiat sur les prix payés aux producteurs de bovins de boucherie, qui ont connu une baisse draconienne. Les effets de cette situation se sont fait sentir très rapidement dans les entreprises bovines et, dans une certaine mesure, chez les producteurs laitiers, qui devaient composer avec une chute de prix de leurs animaux de réforme. Cette crise a amené les gouvernements du pays à intervenir d'urgence pour stabiliser la situation financière des productrices et producteurs bovins.

Ce contexte exceptionnel, dont les effets dépassaient largement ceux des variations habituelles du marché, a amené La Financière agricole à intervenir rapidement afin de soutenir les entreprises agricoles aux prises avec les effets de cette crise. L'organisme s'est également vu confier l'administration de plusieurs programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement pour soutenir l'industrie et éviter des faillites massives. En outre, La Financière agricole a procédé, à même ses fonds, à des versements afin de compléter le financement des mesures proposées par les programmes spéciaux. Son conseil d'administration a informé la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que, relativement aux pertes causées par l'ESB, la société pourrait requérir, après évaluation, une contribution additionnelle du gouvernement du Québec conformément à la convention les liant.

Par ailleurs, au printemps de 2003, plusieurs apiculteurs ont constaté d'importantes pertes d'abeilles dans leurs ruches, dues à un parasite appelé *Varroa Destructor*. Les pertes ont été estimées à environ 50 %, soit quelque 15 000 ruches détruites. Les entreprises touchées ont subi une diminution importante de revenus pour la saison 2003, ce qui a entraîné des problèmes de trésorerie qui les empêchaient à la fois de reconstituer leur cheptel et de faire face à leurs obligations financières. Afin de régler ce problème, La Financière agricole a mis sur pied, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un programme spécial d'aide visant la reconstitution du cheptel apicole et la relance de cette industrie.

Enfin, en 2002, le Québec comptait 55 entreprises impliquées dans la production du tabac jaune. Depuis, les grandes compagnies acheteuses de tabac ont réduit substantiellement leurs achats au Québec. Ainsi, les superficies assurées par l'assurance récolte ont diminué considérablement, atteignant un niveau où la rentabilité des entreprises s'avère compromise. La demande des cigarettiers étant désormais insuffisante pour assurer la rentabilité des entreprises productrices de tabac, celles-ci doivent se retirer de ce secteur d'activité. La saison 2004 sera sans doute la dernière pour la majorité d'entre elles, et l'assurance récolte ainsi que le nouveau PCSRA devront les appuyer dans cette transition.

L'évolution des politiques agricoles :: Au cours de l'année, deux événements importants ont eu des impacts majeurs sur les programmes de La



Financière agricole, soit la signature des accords liés au Cadre stratégique pour l'agriculture et le dépôt attendu du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'industrie porcine.

I. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)

L'an passé, le gouvernement du Canada a procédé à une révision en profondeur de la politique agricole canadienne, ce qui a eu un effet direct sur les programmes québécois. Le 7 juillet 2003, le Québec a entériné l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Le 9 octobre, le Québec a signé l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec, qui vient notamment préciser les modalités des programmes agricoles de gestion des risques.

En signant l'Accord de mise en œuvre, le Québec s'est engagé à implanter le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) dès l'année 2003. Le PCSRA a des impacts majeurs sur les programmes agricoles québécois. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs confié à La Financière agricole la responsabilité de l'administration du nouveau programme sur son territoire.

II. Le dépôt du rapport du BAPE sur l'industrie porcine

En 2002, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire sur le développement de l'industrie porcine. En juillet de la même année, en conformité avec son nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, il confiait à une commission du BAPE le mandat de tenir une consultation sur le développement durable de la production porcine. En octobre 2003, les recommandations de cette commission ont été rendues publiques. Une dizaine d'entre elles visent nos façons de faire, particulièrement en ce qui a trait aux conditions de participation à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).



En somme, l'évolution des marchés, les crises sectorielles ainsi que la réforme des politiques agricoles canadiennes ont lancé des défis importants à La Financière agricole au cours de la dernière année. Une bonne partie des énergies et des ressources de l'organisation a donc été concentrée sur ces dossiers. Il a fallu régulièrement faire preuve d'imagination et de souplesse dans la recherche de solutions visant à assurer la pérennité des entreprises agricoles québécoises.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

■ Des objectifs atteints

L'ensemble des réalisations de 2003-2004 émanent des activités courantes de la société et des actions liées à la mise en œuvre de la première phase de son plan de développement de 2003-2006 et du plan d'affaires de 2003-2004 qui en découle. Ce plan d'affaires de La Financière agricole a guidé son cheminement et dynamisé ses actions tout au long de l'année. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour assurer la réalisation des engagements pris. Ils ont été déployés avec, comme trame de fond, cette conjoncture économique difficile et la réforme fédérale majeure du cadre des interventions pour le secteur agricole.

En fonction du plan triennal de développement, le plan d'affaires de 2003-2004 de La Financière agricole propose les quatre stratégies d'orientation suivantes : 1) faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole; 2) intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux producteurs une meilleure maîtrise de leur développement; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de la clientèle; 4) accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts. À ces quatre stratégies se greffe un objectif intégrateur, qui est de renforcer le partenariat avec l'UPA.

Ces grands principes du plan d'affaires de 2003-2004 encadrent 19 objectifs et 42 actions jugées prioritaires à réaliser. Au terme de cette année, La Financière agricole peut conclure que l'essentiel de cette feuille de route a été accompli. Le détail des résultats ou de l'avancement de chacun de ces engagements est présenté à l'annexe 2 du présent document.

L'an 3 de La Financière agricole se caractérise donc par la poursuite et la consolidation d'initiatives entreprises au cours des deux dernières années et par l'amorçage de nouvelles actions qui se veulent structurantes et en relation avec sa mission. L'organisation a également entrepris différentes initiatives en réponse aux besoins exprimés par la clientèle en rapport avec la conjoncture économique et politique.



■ Une organisation responsable

La Financière agricole a continué ses actions ou adopté de nouvelles mesures pour améliorer la gestion et la performance administrative de l'organisation. La poursuite de son plan de simplification des programmes et d'allègement des processus d'affaires, le développement de sa prestation de services électroniques ainsi que les efforts consentis pour la maîtrise de son cadre financier en sont des exemples.

La société s'est aussi attardée à améliorer ses communications avec la clientèle. Des efforts ont été consentis pour mieux positionner le rôle de La Financière agricole et maximiser sa visibilité, que ce soit par sa participation à des expositions ou des remises de prix et de bourses, des activités de relations publiques, de publicité ou de relations de presse, ou les modifications visant une meilleure consultation de son site Internet.

Des sondages lui ont également permis de mesurer la bonne perception de la clientèle à son égard. Ainsi, 93 % des clients se disent satisfaits de l'ensemble des services offerts par La Financière agricole et 84 % identifient l'organisation comme un levier de développement pour l'industrie agricole.

La Financière agricole a rendu public, à l'automne 2003, son premier engagement de services à la clientèle. Intitulé *Pour vous, à la grandeur du Québec, des services uniques, professionnels et accessibles*, cet engagement permettra à la clientèle, au personnel, aux partenaires et aux différents acteurs du milieu d'apprécier la performance de l'organisation, la qualité de ses services et d'exercer un certain contrôle sur son évolution.

L'organisation a également poursuivi le déploiement de son réseau régional de centres de services. Ainsi, cette année, elle a ouvert huit centres de services intégrés (en assurance et en financement); l'ouverture de dix-sept comptoirs a aussi été finalisée.

Toujours dans un souci d'être une organisation responsable et performante, La Financière agricole a soutenu la formation de son personnel. En effet, l'ensemble des activités de perfectionnement correspond à une utilisation de 4 077 jours-personnes et à un investissement de près de 1,3 millions de dollars, ce qui représente 3,7 % de la masse salariale. La société a aussi redéployé 33 postes à l'intérieur de sa structure, visant par là une utilisation optimale de ses ressources.

Enfin, dans l'objectif d'offrir un environnement de travail de qualité à son personnel, La Financière agricole a favorisé, au cours de la dernière année, l'aménagement du temps de travail. En tout, 181 personnes, soit 26,3 % de l'effectif, se sont prévaluées des différentes mesures prévues à ce programme. Avec ce pourcentage, l'organisation dépasse de plus de 50 % la moyenne des autres organisations comparables sur ce plan. Les économies ainsi réalisées s'élèvent à quelque 845 000 dollars et ont été réallouées aux unités administratives.

La Financière agricole a aussi entrepris ou poursuivi différentes études, réflexions et consultations afin de bien circonscrire diverses problématiques et d'amorcer les actions qui en découlent.

En lien avec les politiques et les normes gouvernementales en la matière, la société s'est aussi donné comme objectif d'intégrer l'agroenvironnement à ses politiques et

programmes. C'est dans cette optique que le conseil d'administration a adopté, en mars 2004, un plan d'action visant une application progressive de l'écoconditionnalité. Ce plan d'action prévoit notamment que le respect par les entreprises agricoles des dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être un critère d'élaboration et d'administration des programmes de la société, et que ce respect peut être un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles ces programmes donnent droit.

■ La maîtrise du cadre financier

La Financière agricole a signé avec le gouvernement du Québec une convention d'une durée de sept ans en vertu de laquelle elle s'engage à réaliser sa mission tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée. La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle-conseil auprès de cette instance, notamment un suivi trimestriel des dépenses.

Pour une troisième année consécutive, La Financière agricole a réalisé ses actions à l'intérieur de son enveloppe budgétaire prédéterminée. En effet, les résultats font état d'un excédent d'exploitation de 8,1 millions de dollars, ce qui établit la réserve générale à 78,1 millions, laquelle permet de faire face aux éléments impondérables et de répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.

■ Nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu ainsi que les activités de Capital Financière agricole inc.

Des activités de financement pour le développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier

Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, les prêts et les ouvertures de crédit de La Financière agricole se sont élevés à 818 millions de dollars. Cela représente une baisse du montant des prêts de 26 % comparativement à l'an dernier. Le contexte agricole difficile et incertain au cours de l'année a été un facteur à l'origine de cette diminution. Le nombre de clients en financement a cependant peu varié et s'établit, comme l'an dernier, à près de 18 000.

De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, qui contribue ainsi au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets financés par l'organisation ont permis la création ou le maintien de 5 600 emplois en région.

Signalons aussi la mise sur pied d'un programme d'aide aux entreprises apicoles dont les abeilles sont affectées par la varroase. L'intervention gouvernementale, administrée par La Financière agricole, comportait une aide directe pour la reconstitution du cheptel apicole et un crédit spécial pour combler les divers besoins des entreprises touchées.

En acériculture, il y a eu la reconduction de l'intervention spéciale de 100 millions de dollars en vue d'assurer le fonctionnement de l'agence de vente de sirop d'érable. Le Programme d'aide financière aux entreprises acéricoles pour la gestion des surplus de l'année 2000 a également été reconduit pour une année additionnelle.

Le financement agricole :: Le Programme de financement de l'agriculture appuie financièrement les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Il vise à assurer l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec, à un coût compétitif pour toutes les entreprises agricoles.

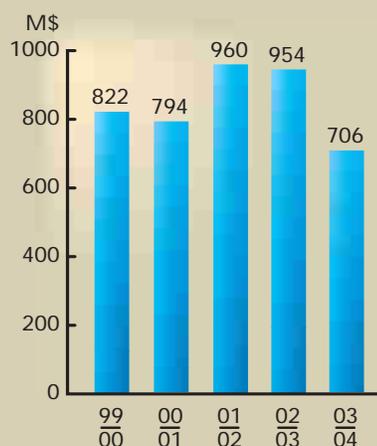
Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, La Financière agricole a accordé 3 709 financements agricoles, pour un total de près de 687 millions de dollars. Toutefois, en raison du contexte, 20 % des prêts ont été consolidés afin de supporter les entreprises. Le nombre de financements agricoles avait atteint 4 543 en 2002-2003, pour un montant de 938 millions. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de 56 % du volume des prêts consentis.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, indépendamment de leur dimension. Aussi, on constate que 88,9 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partagé et que 74 % du nombre de financements a été autorisé pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

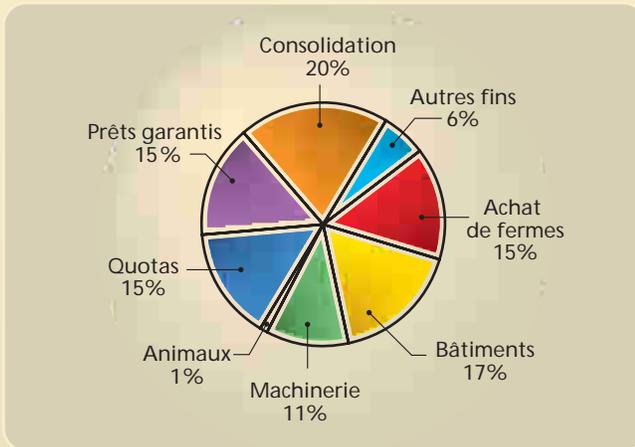
TABLEAU 1 Nombre de prêts autorisés à des entreprises à temps partagé et pour des montants inférieurs à 200 000 \$, en 2003-2004

	Nombre	Montants (en millions \$)
Entreprises à temps partagé	729	88,9
Montants inférieurs à 200 000 \$	2 934	231,4

GRAPHIQUE 1 Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



GRAPHIQUE 2 Utilisation des sommes prêtées en 2003-2004



Les ouvertures de crédit :: Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 112 millions de dollars, incluant l'ouverture de crédit de 100 millions de dollars consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit est le même que l'an passé ; La Financière agricole en a autorisé 118 au cours de l'exercice financier.

La protection contre les hausses des taux d'intérêt :: Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 4,7 millions de dollars en paiement d'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 133 870 dollars ont été versés en contributions à l'intérêt, dans le cadre de mesures visant à favoriser l'établissement des jeunes et à les encourager à acquérir une formation appropriée.

L'aide à l'établissement, au développement et à la formation ::

Outre les contributions à l'intérêt versées sur les prêts à l'établissement, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 8,5 millions de dollars à 315 personnes actives dans 300 entreprises. Il s'agit d'une augmentation de 8 % des sommes autorisées par rapport à 2002-2003.

À l'été de 2003, La Financière agricole a annoncé une importante majoration de la subvention à l'établissement, qui est alors passée de 30 000 à 40 000 dollars dans le cas d'un titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études collégiales en agriculture. De plus, les versements de l'aide se sont vus échelonnés sur une période de deux ans au lieu de quatre.

Parallèlement, et en concertation avec l'UPA et la Fédération de la relève agricole du Québec, la société a élaboré un nouveau programme d'appui financier à la relève agricole en remplacement du programme existant. Ce programme, qui sera bientôt mis en œuvre, vise à favoriser l'établissement de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et bien formés sur les fermes québécoises. Il proposera de nouvelles mesures aux gens de la relève agricole, qu'ils acquièrent une ferme existante à la suite d'un transfert ou qu'ils démarrent une nouvelle entreprise.

Le financement forestier :: La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les productrices et producteurs forestiers, au moyen de prêts garantis, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de prêts forestiers de 63 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, la société a accordé 258 financements forestiers, pour un total de 19 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à l'exercice de 2002-2003. De plus, elle a versé 335 025 dollars en contributions à l'intérêt à 591 propriétaires forestiers.





Des programmes d'assurance et de protection du revenu pour assurer la santé financière des entreprises agricoles

Les entreprises agricoles doivent composer avec des conditions climatiques imprévisibles et incontrôlables qui affectent le rendement des productions végétales. Elles sont aussi soumises aux fluctuations des prix du marché, et les conditions impondérables de l'offre et de la demande les rendent vulnérables.

La Financière agricole, en offrant aux entreprises du secteur agricole des programmes d'assurance, minimise l'impact de ces divers risques et contribue à la stabilité financière des entreprises. De plus, les programmes de soutien basés sur le revenu global des entreprises couvrent l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole.

Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole a atteint les 4 milliards de dollars.

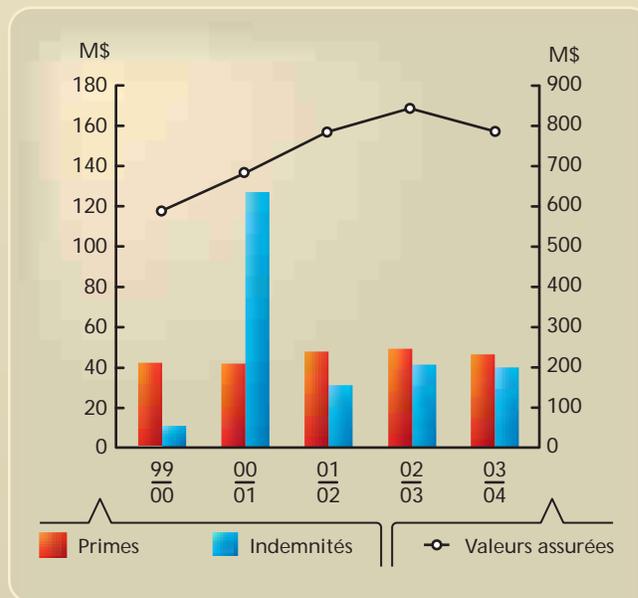
L'assurance récolte (ASREC) :: Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, près de 13 300 entreprises ont adhéré au programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentent plus de 1 200 000 hectares, pour des valeurs assurées qui atteignent près de 800 millions de dollars.

L'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et celles de La Financière agricole, totalise près de 47 millions pour l'exercice financier de 2003-2004. À ce chapitre, il faut souligner que, depuis l'année d'assurance 2003, le gouvernement fédéral contribue au financement du programme à 60 % des contributions de La Financière agricole et pour 60 % des frais administratifs qui y sont reliés. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 40,9 millions de dollars en assurance récolte.

L'assurance récolte a été mise à contribution à l'été 2003 pour une intervention spéciale. En effet, en août, des pluies abondantes ont provoqué des inondations dans

diverses municipalités du Québec. Ces inondations ont causé des dommages importants aux propriétés, en plus d'affecter les cultures. Par ailleurs, de nombreux débris apportés par les eaux se sont déposés sur les terres des agricultrices et agriculteurs, les obligeant à procéder au nettoyage de leurs champs afin de pouvoir poursuivre leur production. Pour les soutenir, le gouvernement du Québec a pris un décret établissant un programme d'aide. La Financière agricole a été interpellée et, en plus des paiements de l'assurance récolte, elle a autorisé un paiement extraordinaire pour le nettoyage des champs.

GRAPHIQUE 3 Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers



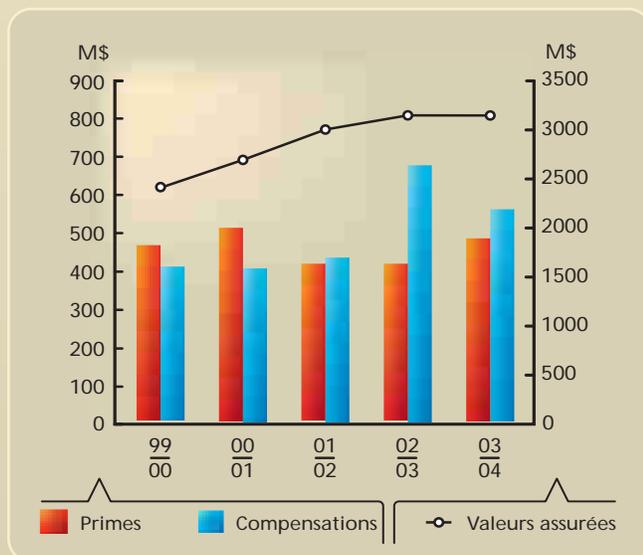
L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) :: Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles entre en action lorsque le prix moyen des produits couverts est inférieur au revenu stabilisé. Le revenu stabilisé est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 484,1 millions de dollars.

En 2003-2004, l'assurance stabilisation des revenus agricoles regroupe plus de 18 000 adhérents. Les valeurs assurées en productions végétales et animales dépassent les 3,2 milliards de dollars. La superficie des terres et le cheptel animal assurés sont en constante progression et se chiffrent respectivement à plus de 871 000 hectares et à près de 8,6 millions de têtes. Quant aux compensations versées pour l'exercice financier, elles totalisent 559,8 millions de dollars.

Des analyses des coûts de production pour les secteurs agneaux, porcs et porcelets ont été effectuées cette année afin d'établir le revenu stabilisé qui sera utilisé au programme de l'ASRA. Une autre étude, portant sur les secteurs veaux de lait et veaux de grain est en cours. L'estimation de ces coûts de production est confiée au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, organisme autonome et sans but lucratif créé en 2002.

Au cours du dernier exercice financier, La Financière agricole a accru le nombre de ses interventions en ASRA afin de minimiser les impacts sur la trésorerie des entreprises agricoles affectées par la crise de l'ESB. De plus, elle s'est vu confier l'administration de trois programmes spéciaux destinés à venir en aide au secteur bovin et mis en place conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec. Elle est donc intervenue massivement pour contrer cette crise en accordant aux productrices et producteurs du secteur bovin une aide de l'ordre de 278 millions de dollars.

GRAPHIQUE 4 Le bilan des valeurs assurées, des primes et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) :: Le CSRA est un programme de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise agricole. Il lui permet de gérer les variations de ses revenus selon ses besoins. L'entreprise peut déposer dans son compte jusqu'à 6 % de ses ventes nettes de produits agricoles admissibles au programme. De plus, pour chaque dollar qu'elle investit dans son compte, elle bénéficie d'une contribution équivalente de La Financière agricole. Par ailleurs, les contributions des participants, celles de La Financière agricole ainsi que les intérêts engendrés appartiennent à l'entreprise et font partie de son actif.

L'exercice financier de 2003-2004 comprend principalement les contributions de l'année de participation 2002. Il était prévu, au cours de cette année de participation, d'élargir la couverture du CSRA à l'ensemble des produits agricoles québécois, en rendant admissibles les produits couverts par l'ASRA et les productions soumises à un système de gestion de l'offre. Toutefois, l'incertitude créée par la volonté du gouvernement fédéral de modifier son intervention en matière de protection du revenu agricole, a mené à une modification du calendrier d'implantation prévu au CSRA. En mars 2003, il a été convenu de retarder l'admissibilité des produits mentionnés, en raison de cette incertitude. Cependant, les productions apicoles et horticoles, ainsi que celles du soya, du canola, des pommes et des pommes de terre sont devenues admissibles à compter de l'année de participation 2002.

Au cours de l'exercice financier, des contributions totales de 40,4 millions de dollars ont été versées dans les comptes de 5 130 participants. De plus, en vertu du deuxième volet de l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition, une somme supplémentaire d'environ 11 millions de dollars sera versée aux entreprises qui participaient au CSRA pour l'année de participation 2002. Les entreprises ont retiré 40,8 millions de dollars de leur compte, laissant un solde disponible, en considérant les intérêts accumulés, de 12,5 millions de dollars.

Avec l'entrée en vigueur du PCSRA à compter de l'année 2003, La Financière agricole a dû mettre fin au programme CSRA. Des mesures particulières totalisant 12,8 millions de dollars ont été prévues pour assurer une transition harmonieuse du programme québécois CSRA au programme fédéral-provincial PCSRA. Le solde des comptes des participants pourra faire l'objet d'un retrait étalé sur les cinq prochaines années.

Le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) :: Le Programme canadien du revenu agricole est basé sur le concept de revenu global de l'entreprise et est utilisé lorsque la marge de l'année de réclamation (revenu admissibles moins dépenses admissibles) est inférieure à 70 % de la marge de référence. Les frais du programme sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les provinces. Ce programme pancanadien, administré au Québec par La Financière agricole, se termine cette année et sera intégré au PCSRA.

Les pluies intenses survenues en juin 2002 dans la région du sud-ouest de Montréal et la recrudescence d'épizooties dans le secteur porcin ont fait en sorte que certaines entreprises ont connu une situation catastrophique. Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, les indemnités du PCRA totalisent 4,6 millions de dollars.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) ::

Le PCSRA est un programme pancanadien qui se substitue au Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) pour les secteurs de l'horticulture et de l'apiculture, et au Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Il s'avère le plus important chantier de La Financière agricole cette année.

Le PCSRA a pour objet d'offrir à toutes les entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Il est le principal programme canadien offert aux entreprises agricoles. Au Québec, il constitue le premier niveau d'intervention, tandis que le programme de l'ASRA y est complémentaire. La contribution gouvernementale au PCSRA est financée à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Des séances d'information sur ce nouveau programme ont déjà permis de rencontrer près de 10 000 productrices et producteurs. La Financière agricole prévoit transmettre sous peu, à l'ensemble des entreprises agricoles, les informations leur permettant de participer au PCSRA.

Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI) a été mise sur pied en 2002 par La Financière agricole pour offrir du capital de risque aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. Cette filiale intervient principalement dans des projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires qui contribuent à augmenter les débouchés des produits agricoles québécois. Elle peut également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

Elle soutient, sous forme de capital-actions ou de débenture, des projets d'investissement allant de 300 000 jusqu'à 10 millions de dollars (5 millions pour les projets en transformation agroalimentaire). Dans ses interventions, une attention particulière est accordée aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région.

Avec une quinzaine d'investissements autorisés depuis sa création, Capital Financière agricole inc. est en voie de devenir la référence en capital de risque auprès des PME du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2003-2004, Capital Financière agricole inc. a reçu 42 plans d'affaires. Parmi ceux-ci, 28 provenaient d'entreprises de transformation de produits alimentaires et 8 d'entreprises offrant des produits ou des services en amont de la production agricole. Après avoir complété l'évaluation de 40 des 42 projets évalués en 2003-2004 et celle de tous les projets reçus en 2002-2003, elle a autorisé 10 investissements, pour un total de 3,3 millions de dollars. Au 31 mars 2004, 8 de ces projets étaient complétés, pour une valeur de 2,5 millions de dollars. Les investissements autorisés par Capital Financière agricole inc. se situaient entre 100 000 et 600 000 dollars par entreprise.

La Financière agricole, à titre d'actionnaire unique, épaulé l'équipe de Capital Financière agricole inc. Ainsi, le réseau régional des 23 centres de service de l'organisation est mis à contribution, de telle sorte que la filiale a des répondants dans tous les centres de services. Divers services administratifs sont également mis à la disposition de la filiale d'investissement.

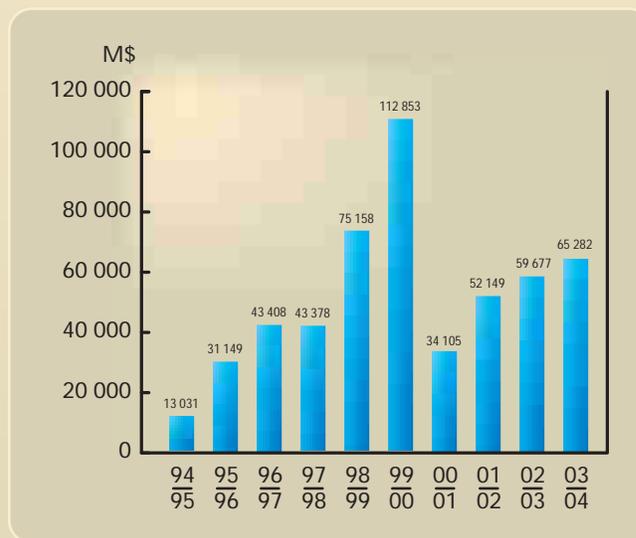
■ L'état des fonds

En plus de l'enveloppe budgétaire prédéterminée qu'elle doit gérer, La Financière agricole administre l'actif de quatre fonds.

Le Fonds d'assurance-récolte :: Ce fonds est composé des contributions des adhérentes et adhérents ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance récolte et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme le paiement aux adhérentes et adhérents des indemnités auxquelles ils ont droit.

Au cours des dix dernières années, l'excédent du Fonds d'assurance-récolte est passé de 13 millions de dollars, en 1994-1995, à 65,3 millions, en 2003-2004, soit une augmentation nette de 52,3 millions, ce qui représente une amélioration appréciable si l'on considère le nombre record d'avis de dommages en 2000-2001.

GRAPHIQUE 5 Historique du Fonds d'assurance-récolte de 1994-1995 à 2003-2004



Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ::

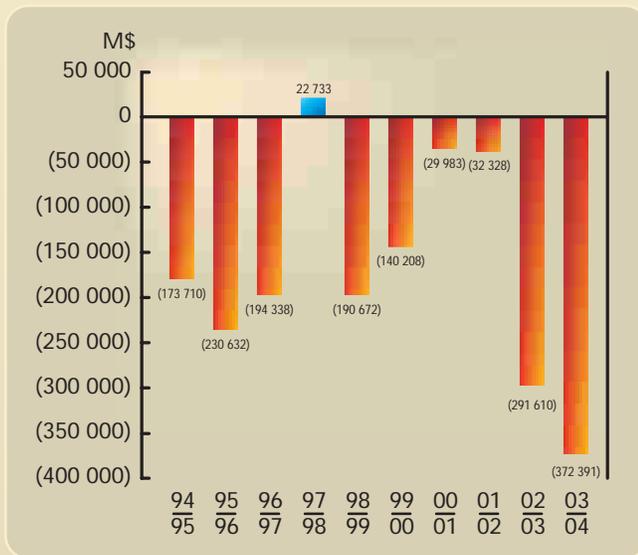
Ce fonds est constitué des contributions des adhérentes et adhérents ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme le paiement à toutes les adhérentes et à tous les adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2003-2004, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élève à 372,4 millions de dollars. Ce solde reflète les importantes interventions effectuées en ASRA, particulièrement dans les secteurs porcin, bovin et céréalier.

D'autre part, le CSRA devait couvrir, à compter de l'année d'assurance 2002, tous les produits assurés par l'ASRA, offrant ainsi un premier niveau de protection basé sur le

revenu global de l'entreprise. L'ASRA devait être complémentaire au CSRA, diminuant d'autant les compensations prévues. Toutefois, l'incertitude liée à l'intervention fédérale en matière agricole a fait en sorte que les seules productions couvertes par l'ASRA et admissibles au CSRA pour l'année de participation 2002 ont été le soya, le canola, les pommes et les pommes de terre.

GRAPHIQUE 6 Historique du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de 1994-1995 à 2003-2004



Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers :: Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par un montant versé annuellement, à titre de droit d'assurance, par La Financière agricole.

Au 31 mars 2004, l'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 105,7 millions de dollars. De plus, le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,3 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce fonds aux institutions financières se sont quant à elles chiffrées à 8 millions relativement à 109 prêts, ce qui représente un rapport de perte sur l'encours garanti de 0,19 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

Le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :: Le CSRA a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole, et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles. Au 31 mars 2004, l'actif du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole s'élevait à 25,3 millions de dollars.

LES PERSPECTIVES

La Financière agricole continuera à évoluer dans un contexte de mutation du secteur agricole. Plusieurs facteurs externes auront des impacts majeurs sur le paysage agricole québécois, tels l'apparition de nouvelles normes environnementales, l'écoconditionnalité, l'accroissement des risques naturels et de marché, les orientations mondiales des interventions des États dans le secteur agricole, l'évolution des programmes de protection du revenu, la transformation des exploitations, la concentration dans certains secteurs et les perspectives de développement du secteur de la transformation.

Ce contexte de mutation jouera un rôle déterminant pour La Financière agricole quant aux futures actions qu'elle entreprendra ainsi qu'aux produits et services qu'elle offrira à sa clientèle au cours des prochaines années, le tout dans une perspective de pérennité des entreprises agricoles.





ANNEXES

ANNEXE 1

Informations relatives aux obligations de La Financière agricole du Québec au regard de la Loi sur l'administration publique

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française :: Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application. Ce comité travaille présentement à finaliser une Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La Financière agricole procédera donc à son adoption au cours du prochain exercice financier.

La protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information :: Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, La Financière agricole a reçu 373 demandes d'accès portant principalement sur la divulgation des renseignements personnels détenus par la société dans le cadre de l'administration de ses programmes.

Par ailleurs, selon les registres de communication, le délai de traitement des demandes imparties par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est respecté, et ce, uniformément à travers son réseau de répondants.

Enfin, dans son plan d'action de 2004-2005, la responsable de la loi sur l'accès a prévu réaliser, conjointement avec le comité directeur de la sécurité informatique et la Direction des communications et du marketing, une campagne de sensibilisation sur la protection des renseignements personnels.

Diversité dans la fonction publique :: La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise et visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées. Elle entend poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs fixés.

Les efforts consentis pour le rajeunissement du personnel ont permis d'embaucher des jeunes de moins de 35 ans dans une proportion de 35 %. D'autre part, les objectifs fixés pour le recrutement de gens des communautés culturelles et de personnes handicapées n'ont pu être atteints, compte tenu de la disponibilité de cette main-d'œuvre pour occuper les emplois offerts au cours de l'année.

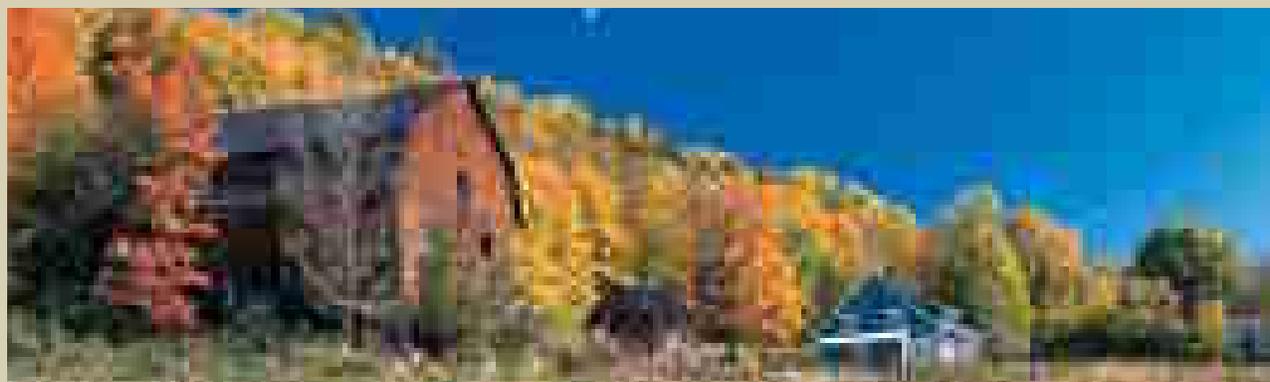
Les personnes des communautés culturelles composent 1,4 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,4 %, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne la représentativité des femmes, La Financière agricole se rapproche grandement des objectifs fixés pour les différentes catégories d'emploi dans la fonction publique; elle a même dépassé l'objectif fixé pour les cadres et les professionnelles.

TABEAU 2 Pourcentage des femmes par catégorie d'emploi à La Financière agricole

Catégorie	Nombre	Pourcentage	Objectif
Hors cadres ▶	1/5	20 %	—
Cadres ▶	7/32	21,8 %	20 %
Professionnels ▶	109/285	38,2 %	33 %
Techniciens et personnel de bureau ▶	233/375	62 %	66,6 %
Total toutes catégories ▶	350/697	50 %	

Règles d'éthique et code de déontologie :: Au cours de l'exercice de 2003-2004, un code de déontologie s'adressant à l'ensemble du personnel a été adopté par le comité de direction de La Financière agricole. Ce code s'inspire des orientations gouvernementales en matière d'éthique et de comportement. En identifiant des principes et en énonçant des règles de conduite, ce code de déontologie de La Financière agricole fournit un cadre de référence qui permettra à chaque employée et employé de bien situer ses responsabilités et de prendre les décisions appropriées. Ce code de déontologie a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des gestionnaires, et ces derniers ont participé à un atelier de sensibilisation sur l'éthique et les valeurs à La Financière agricole. Par la suite, les gestionnaires ont présenté et diffusé ce code à leur personnel.



ANNEXE 2

Nos engagements... des résultats

STRATÉGIE D'ORIENTATION 1 FAIRE ÉVOLUER LES PROGRAMMES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE DANS UN CONTEXTE DE MUTATION DU SECTEUR AGRICOLE	
OBJECTIF 1.a ADAPTER L'OFFRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS	
INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 projets livrés ■ Parts de marché : • ASREC 65 % • ASRA 90 % • Financement 65%
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre un programme de financement de l'agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les analyses et les travaux afférents ont été réalisés, et des démarches ont été entreprises à cet effet.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Adapter les interventions destinées à la relève agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Programme d'appui financier à la relève agricole a été approuvé par le conseil d'administration. La prochaine étape consiste à mettre en œuvre le projet, soit en avril 2004.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Déterminer des objectifs de part de marché en assurance et en financement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Financière agricole a atteint ses objectifs relativement à ses parts de marché en ASREC et en ASRA. ■ Elle révisé, à la lumière du contexte actuel, l'objectif relativement aux produits de financement à 60 %.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Déterminer, de façon concertée, les axes de croissance des programmes existants pour les secteurs de production en émergence, selon les besoins du marché 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La priorité a été mise sur le PCSRA, étant donné sa portée universelle. La poursuite de cette action a donc été reportée.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le développement du projet d'assurance mortalité animale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une analyse d'opportunité a été réalisée en décembre 2002 et concerne la mise en place de l'assurance bétail. Toutefois, l'étude devra maintenant prendre en compte la réglementation fédérale et les paramètres de l'assurance production édictés à l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique pour l'agriculture. Dans ce contexte, les travaux se poursuivront en 2004-2005.
OBJECTIF 1.b ARRIMER LA RÉFORME FÉDÉRALE AVEC L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE	
INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect du plan d'arrimage
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les différents scénarios d'arrimage possibles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des modifications ont été apportées à l'ASRA afin de rendre ce programme complémentaire au PCSRA. Des modifications ont également été apportées à l'ASREC afin de prendre en compte les paramètres de l'assurance production édictés à l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique pour l'agriculture.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les mesures de transition appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des mesures de transition du CSRA au PCSRA ont été mises en place afin d'assurer un passage harmonieux vers les nouveaux outils de gestion des risques prévus dans la réforme fédérale.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réévaluer les paramètres de base de l'assurance stabilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des travaux ont été amorcés et se poursuivront en 2004-2005, notamment par l'entremise d'un comité de travail conjoint avec l'UPA. Par ailleurs, les résultats de l'étude sur l'actualisation de la rémunération de l'exploitation sur la base du salaire de l'ouvrier spécialisé ont été déposés.
OBJECTIF 1.c INTÉGRER L'AGROENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AUX POLITIQUES ET AUX PROGRAMMES	
INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect du plan de mise en œuvre
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actualiser progressivement les politiques et les programmes pour soutenir les entreprises dans leur adaptation aux nouvelles règles environnementales, à l'écoconditionnalité et à la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un plan d'action a été adopté à cet effet et les travaux se poursuivront en 2004-2005. Un comité de mise en œuvre de l'écoconditionnalité a été chargé de proposer des voies et des moyens permettant la mise en application des mesures prévues au plan d'action de La Financière agricole à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité.
OBJECTIF 1.d ASSURER LE FINANCEMENT DES NOUVELLES INTERVENTIONS	
INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coût net nul de la somme des nouvelles interventions
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Se doter d'un mécanisme d'évaluation des modifications aux programmes et des demandes additionnelles provenant de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chacune des nouvelles interventions a été systématiquement évaluée avec l'objectif d'autofinancer l'ensemble de ces modifications.

ANNEXE 2

Nos engagements... des résultats (suite)

STRATÉGIE D'ORIENTATION 2		INTERVENIR DE MANIÈRE CIBLÉE DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR POUR PERMETTRE AUX PRODUCTEURS UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LEUR DÉVELOPPEMENT	
OBJECTIF 2.a		PRIVILÉGIER LES INTERVENTIONS INNOVANTES, RAPIDES ET ÉCONOMIQUES	
INDICATEURS-CIBLES	■ 2 interventions		
ACTIONS	RÉSULTATS		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser des interventions en réponse à des problématiques particulières d'un secteur de production ou en appui à un secteur émergent ■ Soutenir des projets structurants et rentables, comme la mise en place de mécanismes de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une stratégie d'intervention a été mise en place auprès des producteurs de tabac jaune ayant dû faire face à une baisse draconienne des quotas de production. Cette stratégie adoptée en 2003-2004 sera poursuivie en 2004-2005. Des interventions spéciales ont été réalisées dans les secteurs apicole et acéricole (contributions d'intérêt). Plusieurs interventions, dans le cadre de l'ESB, ont aussi été réalisées. Enfin, des aides de transition ont été mises en place relativement au Cadre stratégique pour l'agriculture. ■ Au cours de 2003-2004, La Financière agricole a continué d'apporter son soutien à l'Agence de vente acéricole en renouvelant son financement. 		
OBJECTIF 2.b		INTERVENIR DE MANIÈRE STRUCTURANTE EN AMONT ET EN AVANT DE LA PRODUCTION AGRICOLE	
INDICATEURS-CIBLES	■ 2 interventions		
ACTIONS	RÉSULTATS		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer des projets, par alliance si possible, dans la mesure où ils présentent un bénéfice pour le secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plusieurs projets ont été étudiés. 		
OBJECTIF 2.c		ÊTRE LEADER EN CAPITAL DE RISQUE DANS LE CRÉNEAU D'INTERVENTION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC. (CFAI)	
INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ 9 projets ■ 3,6 M\$ investis par Capital Financière agricole inc. ■ 40 % des projets financés (déboursés) dans le créneau 		
ACTIONS	RÉSULTATS		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir, par une participation au capital, la réalisation, en région, de projets structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire ■ Envisager un partenariat pour tout investissement supérieur à 500 000 \$ afin d'accroître l'effet multiplicateur des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 10 projets ont été déboursés pour un montant de 3,6 M\$. Selon une compilation de Réseau Capital, cela représente 48 % des projets déboursés dans le créneau d'investissement de 100 000 \$ à 1 M\$. ■ La valeur des projets autorisés est estimée à 15,4 M\$ et comporte un effet de levier de 5. Parmi ces projets, deux investissements supérieurs à 500 000 \$ ont été autorisés, dont un en collaboration avec d'autres fonds de capital de risque. 		
STRATÉGIE D'ORIENTATION 3		RENOUVELER LES FAÇONS DE FAIRE DE L'ORGANISATION POUR AMÉLIORER SA PERFORMANCE EN L'ALIGNANT SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	
OBJECTIF 3.a		COMMUNIQUER AUX CLIENTS LE RÔLE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE	
INDICATEURS-CIBLES	■ Rôle connu par 70 % de la clientèle		
ACTIONS	RÉSULTATS		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Adopter un plan de communication visant à positionner le rôle de La Financière agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un plan stratégique triennal de communication visant notamment à informer les clients du rôle de La Financière agricole a été élaboré et déposé à la fin de mars 2004. Au cours de l'exercice de 2003-2004, un des sondages effectués a permis de mesurer la perception de la clientèle relativement au rôle de La Financière agricole. Les résultats ont démontré que 84 % des répondants identifiaient l'organisation comme un levier de développement pour l'industrie agricole. ■ Par ailleurs, à l'automne de 2003, l'organisation a procédé à la diffusion de son engagement de services. Aussi, La Financière agricole a participé à de nombreux salons, expositions et assemblées annuelles des instances de l'UPA et a rencontré des exécutifs locaux de cette association partenaire. 		

OBJECTIF 3.b SIMPLIFIER L'OFFRE POUR LA CLIENTÈLE

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect du plan
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Adapter les informations requises des clients selon les types de demandes (financement ou assurances) dans le but d'en réduire le nombre et la complexité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation a procédé à la simplification du certificat de prêt, à l'actualisation du transfert électronique des données financières ainsi que de l'approche de financement. En assurance, signalons des efforts de simplification pour les avances de crédit printanières, les indemnités relativement à la sauvagine et aux céréales, maïs-grain et protéagineuses en assurance récolte ainsi que les programmes ESB 3 et 4. Ces opérations contribueront à diminuer les demandes d'information auprès de la clientèle et à alléger certains processus administratifs.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Simplifier les mesures de protection en financement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À cet égard, mentionnons les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Exemption des frais administratifs pour la consolidation des prêts consentis en vertu des anciennes lois ; ■ Modification des fins admissibles afin d'éliminer les exclusions ; ■ Cohérence des fins selon les mesures de protection ; ■ Possibilité de financement temporaire pour une période de 60 mois afin de faciliter le financement des subventions à recevoir ; ■ Possibilité d'établissement par l'intermédiaire d'une compagnie de gestion ; ■ Simplification des formations admissibles à une subvention à l'établissement.

OBJECTIF 3.c MAINTENIR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ENVERS LES PRODUITS ET SERVICES

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indice de satisfaction de la clientèle égal à 90%
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Compléter le déploiement du réseau régional selon une approche de guichet unique en ouvrant 9 centres de services et en finalisant le réseau de 18 comptoirs de services 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8 des 9 centres prévus ont été consolidés en 2003-2004, et ce, dans les villes de Granby, Alma, L'Assomption, Saint-Eustache, Salaberry-de-Valleyfield, Gatineau, Trois-Rivières et Victoriaville. ■ L'ouverture du neuvième centre prévu, celui de Saint-Jean-sur-Richelieu, a fait l'objet d'un report à l'année 2004-2005. ■ 17 comptoirs finalisés sur 18; 1 à venir, celui de Saint-Fidèle.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'information transmise aux clients relativement aux transactions monétaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'information transmise aux clients relativement aux transactions monétaires (fiche de paiement) a fait l'objet d'améliorations majeures quant à sa présentation au cours du présent exercice, et ce, dans le but d'en faciliter la compréhension. Cependant, des travaux restent à compléter, et ce, après l'implantation du PCSRA.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Alléger les démarches de demandes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cette action sera entreprise après l'implantation du fichier unifié de la clientèle qui était préalable à cette démarche.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Alléger les démarches nécessaires à la participation à l'assurance récolte, à l'assurance stabilisation et au Compte de stabilisation du revenu agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La campagne de renouvellement automatique s'est poursuivie. Cette approche minimise les démarches de la majorité des clients car ceux-ci souscrivent généralement aux protections maximales en ASREC et en ASRA. Le PCSRA amène La Financière agricole à poursuivre dans cette voie et les orientations prises dans le cadre de ce programme permettent de répondre à l'objectif d'allègement.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réviser la campagne d'indemnisation de l'assurance récolte (projet pilote) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cette action a été réalisée et pourra être complétée après la mise en œuvre du PCSRA qui offre des possibilités d'optimisation.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Voir à la révision de la politique de contrôle et à la réingénierie des processus administratifs de l'ASRA et de l'ASREC 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La révision de la politique a été réalisée. La réingénierie des processus administratifs de l'ASRA et de l'ASREC pourra être complétée après la mise en œuvre du PCSRA qui offre des possibilités d'optimisation.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le développement du projet d'engagement de services 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours de l'automne 2003, l'organisation a diffusé son engagement de services auprès de la clientèle et des employés sous le thème de « Pour vous, à la grandeur du Québec. Notre engagement : des services uniques, professionnels et accessibles ». De plus, un sondage a été effectué au cours du présent exercice. Les résultats seront connus au début de 2004-2005.

OBJECTIF 3.d INTÉGRER L'INFORMATION DE GESTION DU CLIENT

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ 75 % d'avancement du plan d'intégration ■ Accès à 100 % de l'information pour le réseau
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Compléter l'intégration du tronc commun des 27 000 dossiers clients unifiés et en définir les lignes directrices permettant une gestion optimale des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'intégration des banques de données a été complétée en avril 2004, ce qui permettra d'optimiser la gestion de l'information détenue concernant la clientèle.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Uniformiser et partager les informations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cadre de la consolidation de chaque centre de services, le plan de déploiement prévoit l'accès des employés à tous les systèmes pertinents, selon leurs responsabilités.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Compléter le dossier électronique pour les programmes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le dossier électronique sera complété dans le cadre de la réalisation du projet global sur la prestation électronique de services.

ANNEXE 2

Nos engagements... des résultats *(suite)*

OBJECTIF 3.e RÉORGANISER LE TRAVAIL POUR FAVORISER LES SYNERGIES	
INDICATEURS-CIBLES	■ 5 projets réalisés en synergie
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les orientations de gestion interne en harmonisant les normes et les conditions reliées aux programmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'unification de la clientèle et la mise en œuvre du PCSRA étaient des préalables à la réalisation de cette action, qui a été reportée.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Miser sur les tables de concertation des vice-présidences pour partager l'expertise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours de l'année, plusieurs équipes-projets ont été mises en place pour soutenir et assurer la concertation des dossiers stratégiques : audiences du BAPE, PCSRA, miel, ESB, écoconditionnalité, travaux sur l'évolution de l'agriculture, tabac et fichier client unifié.
OBJECTIF 3.f UTILISER LES SOLUTIONS ÉLECTRONIQUES	
INDICATEURS-CIBLES	■ 20 % des transactions effectuées par voie électronique
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le développement de solutions d'affaires électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Financière agricole a poursuivi le développement de sa prestation électronique de services. ■ Au chapitre des réalisations, le dépôt direct est dorénavant accessible à l'ensemble de la clientèle en assurance ; l'inscription des cessions de créance et le transfert des données financières sont également des services accessibles. Globalement, la cible de 20 % de transactions effectuées par voie électronique a été atteinte.
OBJECTIF 3.g RENFORCER LA MOBILISATION, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION	
INDICATEURS-CIBLES	■ 5 % d'augmentation de l'indice de mobilisation des employés
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer des plans de communication interne pour l'accueil et l'intégration du personnel, le plan de développement et le plan d'affaires annuel 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un plan d'action est en voie d'élaboration pour la mise en place d'un programme d'accueil et d'intégration à la tâche pour le personnel.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser les employés autour de la vision véhiculée dans le plan de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au début de l'exercice de 2003-2004, la société a réalisé une première évaluation quant à la mobilisation de ses employés. Les principales conclusions révèlent que les personnes aiment leur travail et leur équipe de travail et qu'elles accordent de l'importance aux clients et à la qualité du service. ■ Après avoir pris connaissance des résultats, la direction a décidé de donner la priorité à trois pistes d'amélioration du climat organisationnel, soit le partage des orientations corporatives, la communication interne et la gestion des personnes. ■ Au cours de l'automne-hiver 2003-2004, le président-directeur général a effectué une tournée auprès de l'ensemble du personnel afin de l'informer et de faire le point sur les grandes orientations corporatives, les enjeux du secteur agricole et les priorités d'action pour l'année 2004-2005.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actualiser le plan de développement des ressources humaines en fonction des orientations retenues et de la gestion du changement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conformément au plan de développement des ressources humaines 2002-2005, un calendrier d'activités a été élaboré pour 2003-2004 en tenant compte des grandes orientations corporatives et du contexte.
STRATÉGIE D'ORIENTATION 4 ACCROÎTRE LA MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION PAR L'AUGMENTATION DES REVENUS ET LE CONTRÔLE DES COÛTS	
OBJECTIF 4.a RÉDUIRE LES COÛTS D'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES	
INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ ASREC : 32 % • ASRA : 2 % • CSRA : 14 % • Financement : 0,5% ■ Réaliser les réallocations de 1 M\$ prévues au plan de simplification des programmes et d'allègement des processus
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir un ratio afférent au coût administratif des programmes par rapport aux primes et à l'encours 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les résultats se traduisent comme suit, au 31 mars 2004 : <ul style="list-style-type: none"> ■ ASREC : 32,6 % ■ ASRA : 1,8 % ■ CSRA : 5,4 % ■ Financement : 0,46 %
<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre la réalisation du plan d'allègement et de simplification amorcé en 2002 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La réalisation du plan de simplification et d'allègement s'est poursuivie au cours du présent exercice financier. ■ Par ailleurs, quelques postes ont été redéployés afin d'optimiser la réalisation de nos activités.

OBJECTIF 4.b MODIFIER LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE DES COÛTS DES PROGRAMMES

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect du plan d'action ■ Maintien du ratio solde des fonds/primes requis, selon les évaluations actuarielles
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier et contrôler les facteurs de croissance (par produit et par entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les engagements pris à l'égard du Cadre stratégique pour l'agriculture viennent modifier la base de fonctionnement des programmes.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser l'actualisation des coûts de production selon l'échéancier convenu 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les réalisations d'études de coûts de production convenues ont été respectées, et des modifications au calendrier ont été apportées.

OBJECTIF 4.c INSTAURER UNE POLITIQUE DE TARIFICATION ET D'ESCOMPTE

ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir les orientations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ce dossier est en cours de réalisation et une politique de tarification devrait être soumise à la suite de la mise en place du Cadre stratégique pour l'agriculture.

OBJECTIF 4.d OPTIMISER LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bons du Trésor 91 jours + 6 points
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir la politique-cadre en matière de gestion de trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'ensemble des politiques de gestion de trésorerie ont été réévaluées au regard des nouvelles orientations privilégiées par la Caisse de dépôt et placement du Québec et de l'évaluation de l'ensemble des risques des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Le rendement cumulatif au 31 mars 2004 a été de 17 points de base supérieur à la cible.

OBJECTIF 4.e AUGMENTER LA RESPONSABILITÉ ET L'IMPUTABILITÉ DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ 20 % des dépenses administratives autofinancées
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les mécanismes afférents à la nature, à la finalité et à l'utilisation de la réserve générale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une étude a été réalisée par une firme comptable afin de valider les scénarios envisagés quant aux modalités applicables pour l'utilisation et la comptabilisation de la réserve générale. ■ Quant au pourcentage d'autofinancement des dépenses administratives, les résultats, au 31 mars 2004, se situent à 28 %, notamment en raison des nouvelles modalités de partage des frais d'administration prévues au Cadre stratégique pour l'agriculture. ■ Au chapitre de l'imputabilité, La Financière agricole a atteint son objectif audacieux de déposer, deux mois plus tôt, son rapport annuel à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, en vue d'accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation, un montant de près de 15 M\$ a été perçu à titre de revenus autonomes.

OBJECTIF INTÉGRATEUR RENFORCER LE PARTENARIAT

INDICATEURS-CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ 20 rencontres des forums UPA-FADQ
ACTIONS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Diverses rencontres des vice-présidences ont eu lieu 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours de l'exercice de 2003-2004, La Financière agricole a consolidé son processus d'échange avec son partenaire, tant sur le plan régional que central, et plus de 200 rencontres ont été tenues avec lui.

ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

Financement

TABLEAU 3 Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2003-2004

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle ▶	16 665	1 527
Encours (M\$) ▶	4 256,5	63,2
Contributions à l'intérêt (M\$) ▶	4,72	0,33
Réclamations payées (M\$) ▶	7,62	0,34
Prêts autorisés en 2003-2004 (M\$) ▶	687,0	19,0
Ouvertures de crédit en 2003-2004 (M\$) ▶	112,3	–
Subventions de capital (M\$) ▶	8,5	–

TABLEAU 4 Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Laitière ▶	59,9	60,1	56,0
Porcine ▶	10,5	9,0	8,8
Grandes cultures ▶	9,8	7,6	6,7
Horticole ▶	4,9	6,2	7,6
Bovine ▶	4,2	6,0	5,5
Avicole ▶	1,7	1,5	3,1
Acéricole ▶	2,3	3,0	3,1
Forestière* ▶	1,7	1,7	2,7
Autres ▶	5,0	4,9	6,5
Total	100,0	100,0	100,0

* Prêts forestiers seulement.

TABLEAU 5 Répartition des ouvertures de crédit* selon la production

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Horticole ▶	19,9	19,5	26,0
Bovine ▶	40,3	46,3	37,4
Grandes cultures ▶	6,2	9,2	10,3
Porcine ▶	11,7	7,6	9,2
Laitière ▶	6,8	4,4	6,6
Avicole ▶	2,1	0,8	5,1
Acéricole** ▶	2,5	0,3	–
Autres ▶	10,5	11,9	5,4
Total	100,0	100,0	100,0

* Secteur agricole seulement.
** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

TABLEAU 6 Répartition des emprunteurs agricoles et forestiers selon leur statut juridique

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Sociétés de personnes ▶	30,3	28,6	28,0
Sociétés par actions ▶	33,8	33,4	33,5
Particuliers ▶	25,4	27,4	27,4
Emprunteurs indivis ▶	7,8	8,3	9,0
Coopératives ▶	2,7	2,3	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

Les statistiques sur l'aide à l'établissement, au développement et à la formation

TABLEAU 7 Répartition des subventions à l'établissement selon la production

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Laitière ▶	55,7	48,3	47,3
Horticole ▶	9,6	13,8	17,0
Porcine ▶	7,4	12,5	8,0
Bovine ▶	6,7	9,1	8,7
Grandes cultures ▶	4,3	2,5	5,3
Avicole ▶	2,5	1,9	1,7
Autres ▶	13,8	11,9	12,0
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 8 Profil des personnes* établies en agriculture

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre ▶	301	333	315
Proportion d'hommes ▶	68 %	65 %	74 %
Proportion de femmes ▶	32 %	35 %	26 %
Âge moyen (années) ▶	28,8	28,4	27,8
Scolarité moyenne (années) ▶	13,7	13,9	13,4
Formation agricole ▶	81 %	82 %	78 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention de capital en vertu du Programme d'aide à l'établissement.

Assurance

TABLEAU 9 Résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	18 200	18 242	18 070
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$) ▶	2086,8	2157,4	2 257,3
Contributions totales (M\$) ▶	200,8	161,0	337,4
Compensations (M\$) ▶	134,8	418,6	417,1
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$) ▶	919,9	993,5	963,8
Contributions totales (M\$) ▶	221,4	257,4	146,7
Compensations (M\$) ▶	289,6	256,3	142,7

TABLEAU 10 Statistiques sur l'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003*

Cultures assurées	Clients assurés	Unités assurées (hectares)	Unités assurées (autres)	Valeurs assurées (\$)
Système collectif				
Foin ▶	7 070	449 943		156 265 426
Mais fourrager ▶	2 199	24 075		27 758 919
Mais fourrager, superficie ▶	57	859		956 605
Céréales ▶	4 581	108 945		42 922 963
Mais-grain ▶	1 790	110 488		91 041 113
Miel ▶	44		13 173 ruches	1 595 487
Système individuel				
Blé ▶	1 134	27 341		14 451 504
Orge ▶	1 524	41 063		18 269 719
Avoine ▶	879	27 800		10 132 168
Mais-grain ▶	3 650	244 105		210 848 585
Soya ▶	2 933	107 872		65 146 291
Sarrasin ▶	8	186		44 593
Pois sec ▶	27	554		266 957
Haricot sec ▶	172	5 418		4 188 903
Canola ▶	204	6 733		3 624 250
Fraises ▶	61	220		2 179 203
Framboises ▶	14	33		278 577
Bleuets ▶	106	9 013		5 630 830
Pommiers ▶	131		664 179 arbres	11 148 689
Pommes ▶	282		661 126 unités arbres	15 240 096
Légumes de transformation ▶	470	16 790		17 940 949
Tabac ▶	55	858		9 335 641
Cultures de serre ▶	5		5 501 mètres carrés	273 618
Légumes maraichers				
« A » multirisques ▶	214	4 525		17 983 649
« B » grêle ▶	146	4 255		24 294 460
« C » plants vivaces ▶	3	7		13 601
« D » gel ▶	37	488		1 843 169
Pommes de terre ▶	189	14 272		40 180 755
Total	13 287⁽¹⁾	1205 841		793 856 720

*Selon le dernier relevé effectué le 1^{er} mai 2004.
(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

TABLEAU 11 Résultats de l'assurance récolte

	2001-2002	2002-2003	2003-2004*
NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	13 400	13 773	13 287
Valeurs assurées (M\$) ▶	780	839	794
Contributions totales (M\$) ▶	49	51	47
Indemnités (M\$) ▶	32	42	41

*Selon le dernier relevé effectué le 7 mai 2004.

TABLEAU 12 Statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance concernées par l'exercice financier de 2003-2004

Produits assurables	Année d'assurance	Valeurs assurées (M\$)	Nombre d'unités assurées* (hectares)	(autres)
Veaux d'embouche ▶	2003	223,6		220 437 ⁽¹⁾
Bouillons et bovins d'abattage ▶	2003	252,9		51 192 571 ⁽²⁾
Veaux de grain ▶	2003	68,9		95 825 ⁽³⁾
Veaux de lait ▶	2003	138,7		147 384 ⁽³⁾
Porcelets ▶	2003-2004	445,6		398 913 ⁽⁴⁾
Porcs ▶	2003-2004	1 082,2		7346 117 ⁽⁵⁾
Agneaux ▶	2003	45,4		173 674 ⁽⁶⁾
Pommes de terre ▶	2002-2003	42,8	12 317,8	
Céréales, maïs-grain et soya :				
■ avoine ▶	2002-2003	63,5	88 565,9	
■ blé fourrager ▶	2002-2003	18,9	23 159,1	
■ blé de consommation humaine ▶	2002-2003	17,2	20 528,5	
■ canola ▶	2002-2003	4,9	5 605,2	
■ maïs-grain ▶	2002-2003	570,0	439 839,8	
■ orge ▶	2002-2003	117,0	152 022,1	
■ soya ▶	2002-2003	102,1	129 444,3	
Pommes	2002-2003	27,4		63 663 ⁽⁷⁾
Total des productions animales		2 257,3		
Total des productions végétales		963,8		
Total global		3 221,1		

*Selon le dernier relevé effectué le 27 avril 2004.

1. Nombre de vaches.
2. Nombre de kilogrammes de gain.
3. Nombre de veaux.
4. Nombre de truies.
5. Nombre de porcs.
6. Nombre de brebis.
7. Nombre de tonnes métriques.

TABLEAU 13 Répartition de la clientèle participant à l'assurance stabilisation et/ou à l'assurance récolte, selon leur statut juridique

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Sociétés de personnes ▶	27,5	27,5	27,3
Sociétés par actions ▶	26,2	27,0	27,9
Coopératives ▶	0,2	0,2	0,2
Particuliers ▶	46,1	45,3	44,6
Total	100,0	100,0	100,0

ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes (suite)

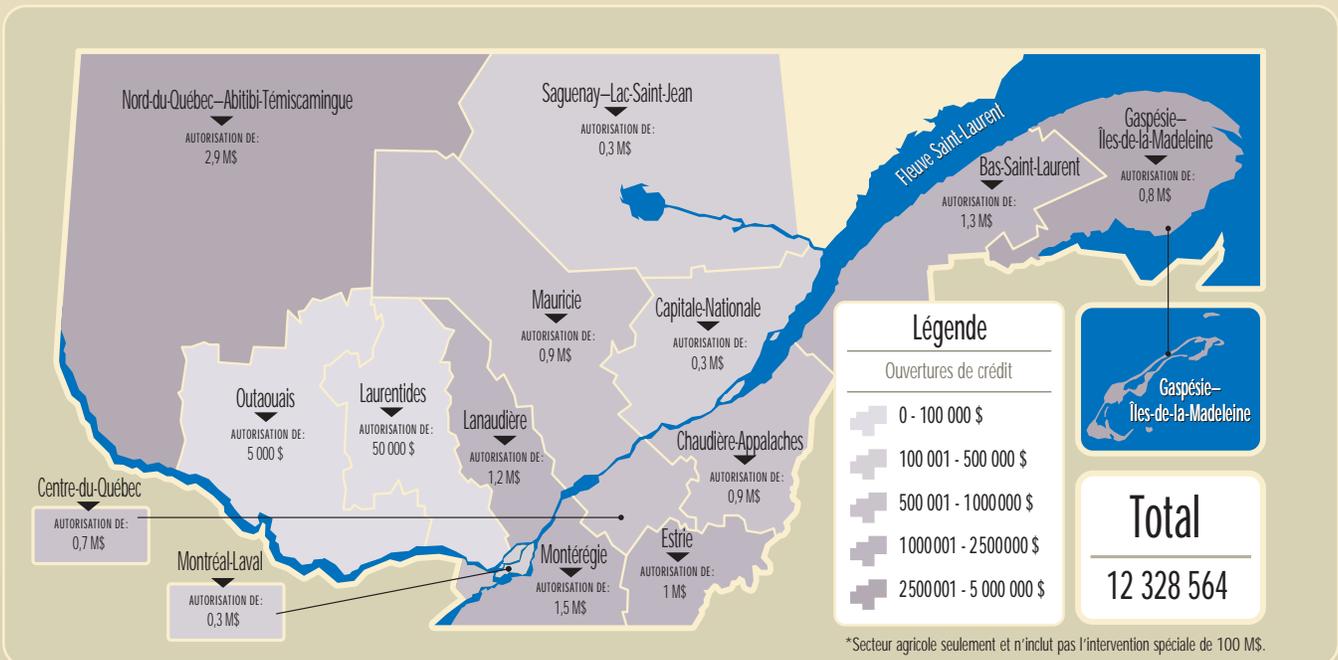
CARTE 1

Répartition des prêts agricoles et forestiers par région administrative pour l'année 2003-2004



CARTE 2

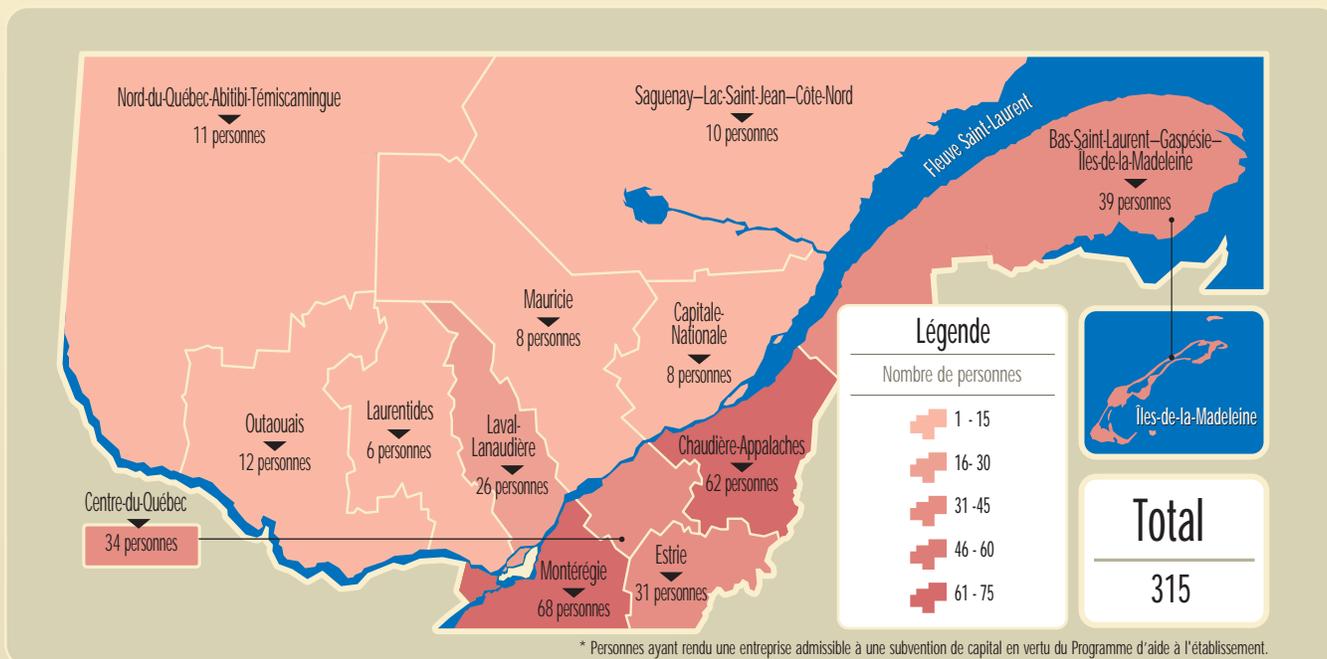
Répartition des ouvertures de crédit* par région administrative pour l'année 2003-2004



*Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

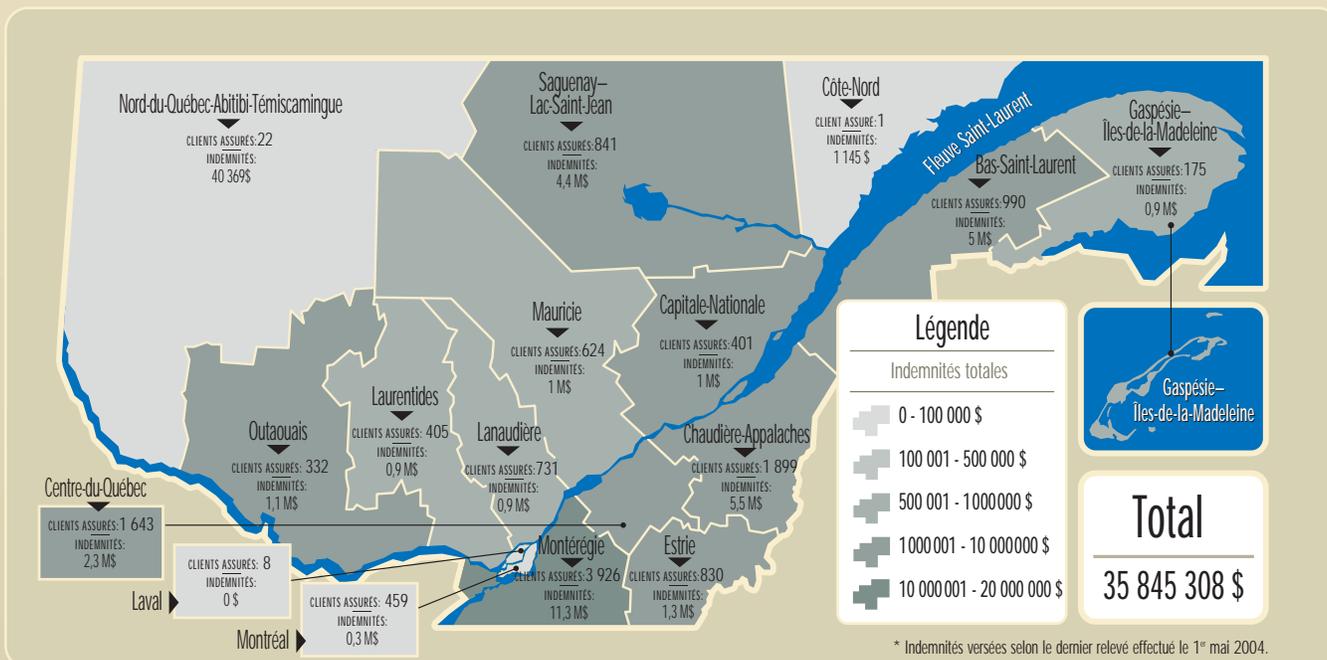
CARTE 3

Répartition du nombre de personnes* établies par région administrative pour l'année 2003-2004



CARTE 4

Assurance récolte 2003
Statistiques par région administrative*

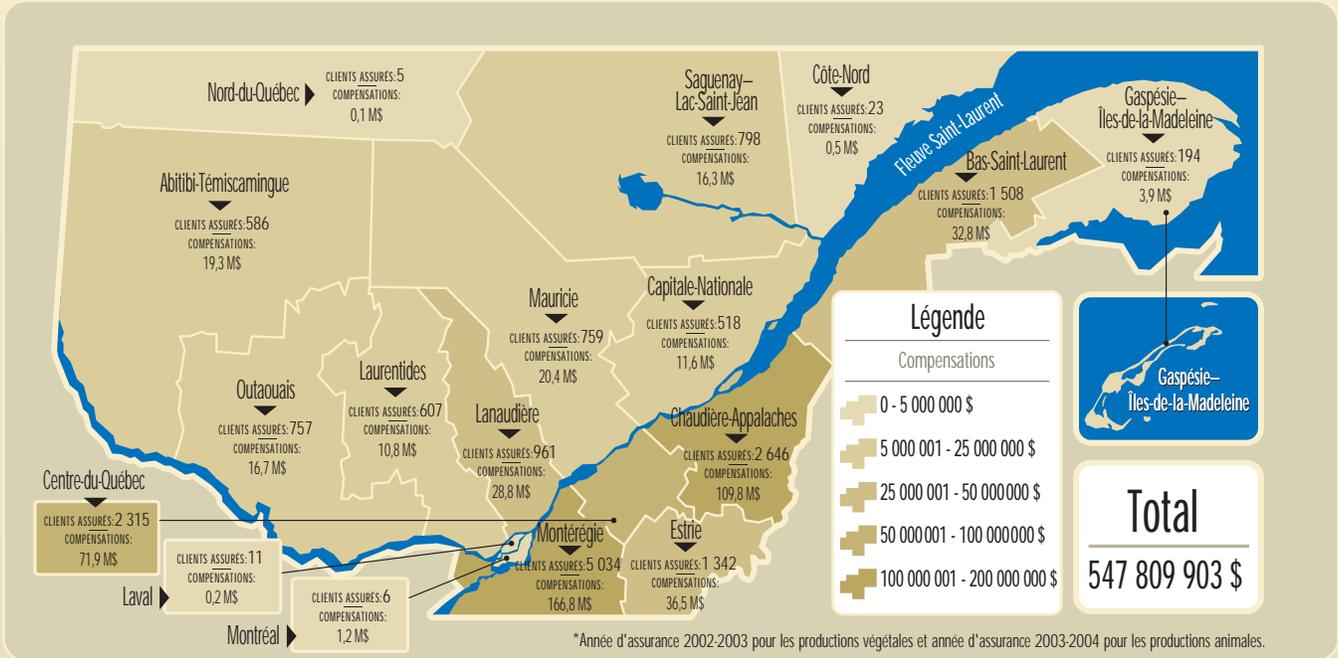


ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes (suite)

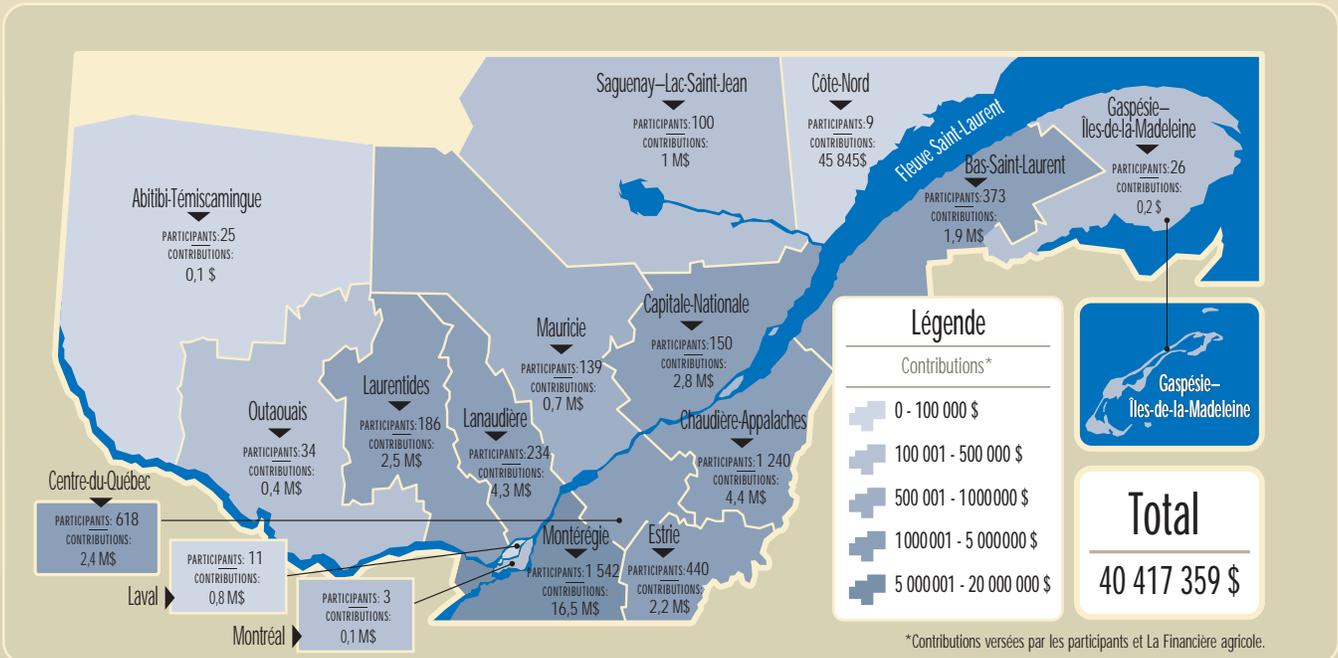
CARTE 5

Assurance stabilisation des revenus agricoles*
Statistiques par région administrative



CARTE 6

Compte de stabilisation du revenu agricole 2003-2004
Statistiques par région administrative



ANNEXE 4

Pour vous, à la grandeur du Québec

SERVICES CENTRAUX

Québec (siège social)

- 930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4Y6
Téléphone : (418) 643-2610
Télécopieur : (418) 646-9712
Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

Lévis

- 5825, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G1V 4L2
Téléphone : (418) 838-5602
Télécopieur : (418) 833-3871
Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

SANS FRAIS : 1 800 749-3646

Abitibi-Témiscamingue

- Centre de services de Rouyn-Noranda (financement)
180, boulevard Rideau, bureau 2.13
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3759
Télécopieur : (819) 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca
- Centre de services d'Amos (assurances)
261, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1
Téléphone : (819) 444-5335
Télécopieur : (819) 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- Centre de services de Rimouski (financement)
337, rue Moreault, bureau 2.03
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3754
Télécopieur : (418) 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca
- Centre de services de Rimouski (assurances)
337, rue Moreault, RC
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3586
Télécopieur : (418) 727-3917
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca
- Centre de services de Rivière-du-Loup
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : (418) 867-1264
Télécopieur : (418) 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca
- Centre de services de Caplan
34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : (418) 388-2689
Télécopieur : (418) 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Mauricie

- Centre de services de Trois-Rivières
5195, boul. des Forges, bureau 01
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : (819) 371-6609
Télécopieur : (819) 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

Capitale-Nationale-Côte-Nord

- Centre de services de Québec
5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 100
Québec (Québec) G2E 2G6
Téléphone : (418) 528-1552
Télécopieur : (418) 528-1680
Courriel : quebec@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

- Centre de services de Drummondville (financement)
380, boulevard Saint-Joseph Ouest, C.P.68
Drummondville (Québec) J2B 6V6
Téléphone : (819) 475-8461
Télécopieur : (819) 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca
- Centre de services de Nicolet (financement)
460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6106
Télécopieur : (819) 293-8426
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca
- Centre de services de Nicolet (assurances)
460, boulevard Louis-Fréchette, RC
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6991
Télécopieur : (819) 293-8784
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca
- Centre de services de Victoriaville
767, boul. Industriel Est, bureau 200
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone : (819) 758-8239
Télécopieur : (819) 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches

- Centre de services de Lévis
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : (418) 833-7575
Télécopieur : (418) 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca
- Centre de services de Sainte-Marie
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : (418) 386-8084
Télécopieur : (418) 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Georges
11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : (418) 226-3110
Télécopieur : (418) 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

Estrie

- Centre de services de Sherbrooke (financement)
4260, boulevard Bourque, bureau 1.03
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3323
Télécopieur : (819) 820-3016
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca
- Centre de services de Sherbrooke (assurances)
4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
Rock Forest (Québec) J1N 4B3
Téléphone : (819) 820-3393
Télécopieur : (819) 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

Lanaudière-Montréal

- Centre de services de L'Assomption
300, rue Dorval, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-2204
Télécopieur : (450) 589-9727
Courriel : assomption@fadq.qc.ca

Laurentides-Laval

- Centre de services de Saint-Eustache
7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : (450) 472-1140
Télécopieur : (450) 472-3911
Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

Montérégie

- Centre de services de Saint-Hyacinthe
Les Galeries Saint-Hyacinthe
3100, boulevard Laframboise, bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 778-6635
Télécopieur : (450) 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca
- Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : (450) 370-3040
Télécopieur : (450) 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca
- Centre de services de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-1678
Télécopieur : (450) 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (financement)
1005, boulevard du Séminaire N., bureau 100
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7
Téléphone : (450) 348-4948
Télécopieur : (450) 349-5009
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (assurances)
875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7
Téléphone : (450) 346-8780
Télécopieur : (450) 358-9780
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca
- Centre de services de Granby
328, rue Principale, bureau 220
Granby (Québec) J2G 2W4
Téléphone : (450) 776-7145
Télécopieur : (450) 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca

Outaouais

- Centre de services de Gatineau
999, rue Dollard, bureau 100
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : (819) 986-1997
Télécopieur : (819) 986-1529
Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Centre de services d'Alma
Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2369
Télécopieur : (418) 662-2811
Courriel : alma@fadq.qc.ca

Recouvrement

- 170, boul. Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : (450) 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

Financement forestier

- Sans frais : 1 800 363-7295
Courriel : forestier@fadq.qc.ca

ANNEXE 5

Code d'éthique et de déontologie des membres
du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-O.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la *Loi sur La Financière agricole du Québec* et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION II RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), la *Loi sur La Financière agricole du Québec* ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout

appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

- le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
- l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION III MISE EN ŒUVRE

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION IV DISPOSITIONS FINALES

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

ANNEXE 6

Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec



De gauche à droite:

JEAN LAROSE

Directeur général
Union des producteurs agricoles

M^{re} RENÉE SAINT-HILAIRE

Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec

RÉNALD BOUCHER*

Ex-président et chef de l'exploitation
Fédération des caisses Desjardins du Québec

LOUISE OUELLET*

Sous-ministre associée au territoire
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

MARCEL LEBLANC

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Sous-ministre

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LAURENT PELLERIN

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Président général
Union des producteurs agricoles

MICHEL R. SAINT-PIERRE

Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

SYLVIE GRONDIN, CGA

Vice-présidente aux affaires corporatives
La Financière agricole du Québec

ANNETTE HARNOIS-COUTU

Présidente
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière

DENIS COUTURE

Président
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

PIERRE CHOUINARD*

Président
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

MARIO BOUCHARD

Sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

ANNEXE 7

Comité de direction de La Financière agricole du Québec



De gauche à droite:

NORMAN JOHNSTON

Vice-président au financement

JEAN-MARC LAFRANCE

Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

SYLVIE GRONDIN, CGA

Vice-présidente aux affaires corporatives

M^{re} RENÉE SAINT-HILAIRE

Secrétaire générale

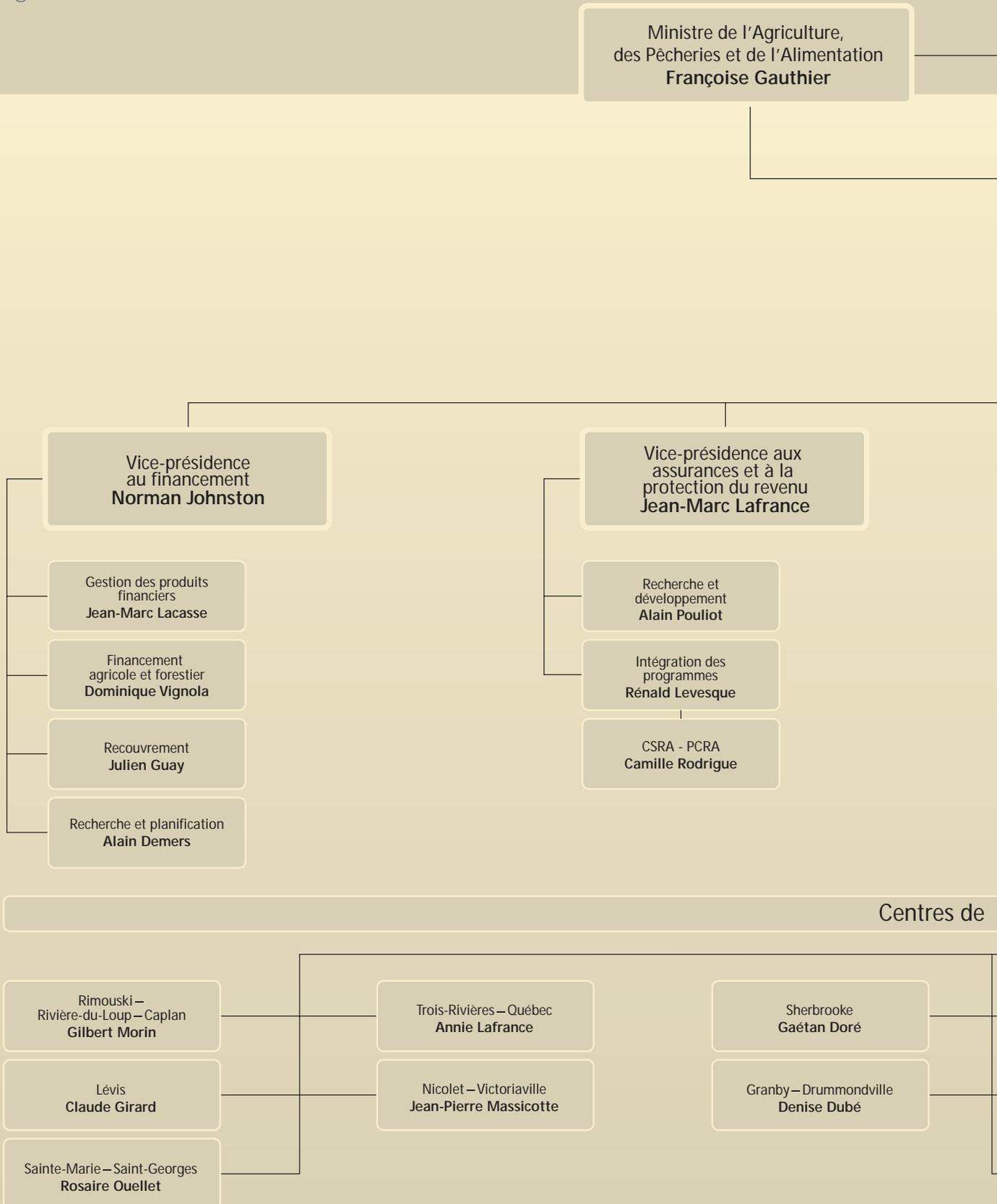
MICHEL R. SAINT-PIERRE

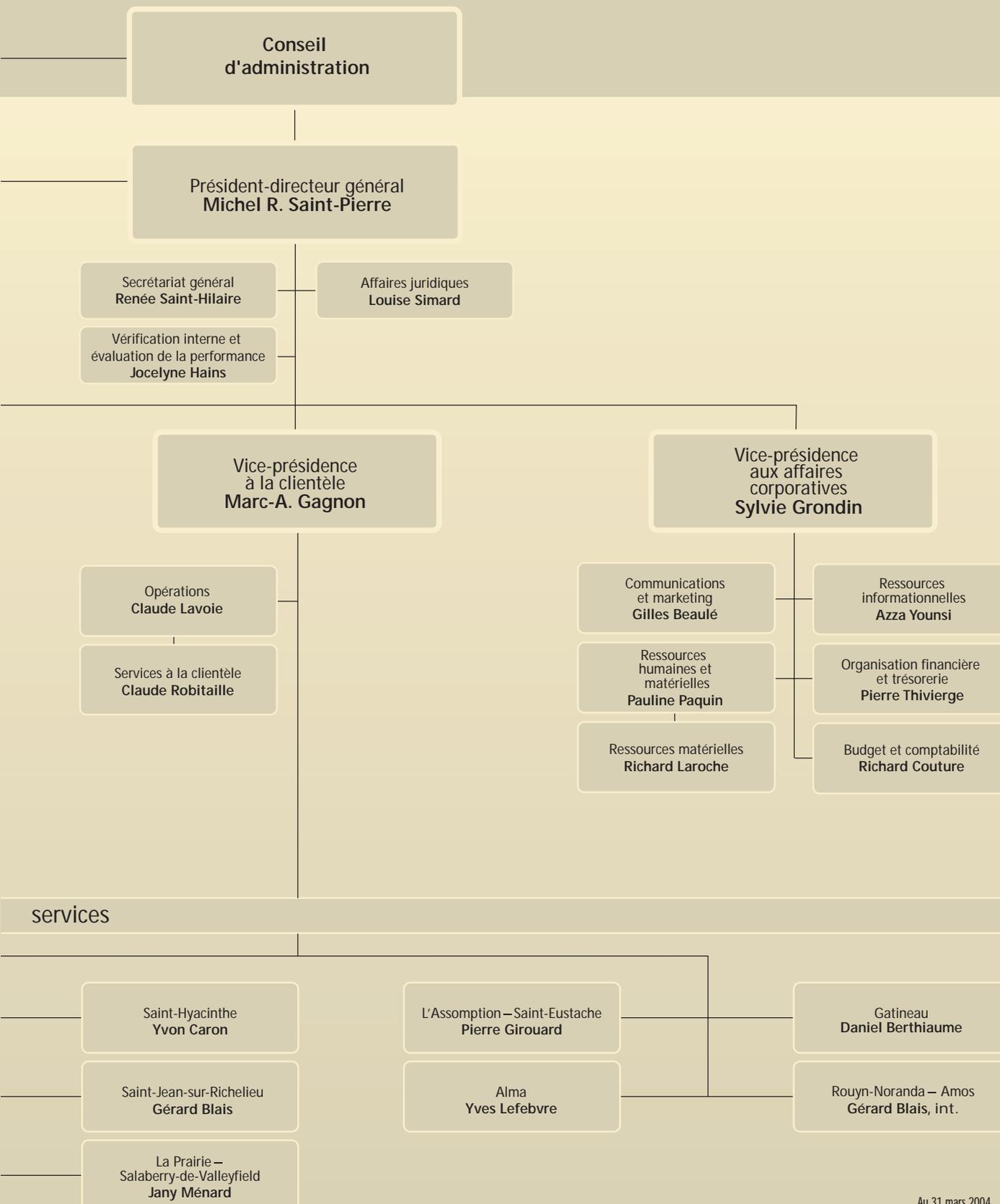
Président-directeur général

MARC-A. GAGNON

Vice-président à la clientèle

ANNEXE 8
Organigramme





ANNEXE 9

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

**Capital
Financière agricole inc.****MICHEL R. SAINT-PIERRE**

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Président-directeur général
*La Financière agricole du Québec***DENIS COUTURE**

Président

*Fédération des producteurs
de cultures commerciales du Québec***ERNEST DESROSNIERS**

Directeur général

*Division de l'approvisionnement de la ferme
Coopérative fédérée de Québec***JEAN LECLERC**

Vice-président

*Biscuits Leclerc Itée***JACQUES DESMEULES**

Administrateur de sociétés

*Premier président du conseil
de la Société Innovatech Québec***SYLVAIN BOUCHER**

Sous-ministre adjoint

*Direction générale des affaires régionales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation***NORMAN JOHNSTON**

Vice-président au financement

La Financière agricole du Québec